

L'OBSERVATEUR de l'**OCDE**

SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU
DÉVELOPPEMENT. POUR UNE CONNAISSANCE
PLUS PRÉCISE DES MARCHÉS AGRICOLES.
FORMATION PROFESSIONNELLE D'ADULTES.
PROBLÈMES DE L'INDUSTRIE COTONNIÈRE.
LE CONSORTIUM OCDE POUR LA TURQUIE.



L'OBSERVATEUR de l'OCDE

N° 15

AVRIL 1965

Publication bimestrielle en anglais et en français éditée par
L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION :

Service d'Information de l'OCDE, Château de la Muette,
2 rue André-Pascal, Paris 16^e

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condi-
tion d'être accompagnés de la mention « Reproduit de
l'Observateur de l'OCDE » en précisant la date du
numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés
au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être
reproduits qu'avec la signature de leur auteur.

L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits
qu'elle n'a pas sollicités.

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et
non pas nécessairement celle de l'OCDE.

Abonnement (1 an) : F 10,00; FS 10,00; DM 8,3; 15-; \$ 2,50.
Le numéro : F 2,00; FS 2,00; DM 1,70; 3-; \$ 0,50.

RÉDACTEUR EN CHEF : Anker Randsholt
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT : Peter Tewson
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Marc Delemme

Toute la correspondance doit être adressée au rédacteur
en chef.

PHOTOS : Couverture - Janine Niepce - Rapho; Page 4 : Robert Mottar -
OCDE; Page 13 : USIS; Page 17 : Chris Lund - NFB, Canada; Page 20 :
NFB, Canada; Page 21 : R. Jaques - NFB, Canada; Page 22 : (haut) Michel
Simonet - Rapho; (bas) Gilbert Mangin - Rapho; Page 23 : F. Royal -
NFB, Canada; Page 25 : OCDE; Pages 27-29 : Chris Lund - NFB, Canada;
Page 30 : Délégation Japonaise auprès de l'OCDE; Page 36 : Central
Office of Information, Londres; Page 38 : Pierre Belzeaux - Rapho.

ILLUSTRATIONS GRAPHIQUES par le Bureau de Dessin de l'OCDE.

SOMMAIRE

3 LE CONSORTIUM DE L'OCDE POUR LA TURQUIE

8 COMMENT FAIRE PARTICIPER LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une expérience menée dans cinq pays

12 LA PUBLICITÉ DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

*Des réglementations qui entravent les
échanges*

14 PROBLÈMES ET POLITIQUES A L'ORDRE DU JOUR

17 POUR UNE MEILLEURE CONNAIS- SANCE DES MARCHÉS AGRICOLES

*Le rassemblement et la diffusion d'in-
formations prévisionnelles pour l'usage
des Gouvernements*

29 QUELQUES ASPECTS DES PROBLÈMES DE L'INDUSTRIE COTONNIÈRE

34 LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

*Pour répondre à la demande de main-
d'œuvre qualifiée*

38 EXPÉRIENCES PILOTES DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

*Des centres internationaux de recherche
orientée vers les ressources naturelles*

42 NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE

LE CONSORTIUM DE L'OCDE POUR LA TURQUIE

par Walter F. STETTNER
Secrétaire exécutif du Consortium

LE Consortium de l'OCDE pour la Turquie a été constitué au cours de l'été de 1962 afin d'apporter une aide au développement économique à long terme de la Turquie. Le Consortium est une association de fait entre les pays Membres qui sont prêts à accorder une contribution au programme de développement de la Turquie.

Les événements qui ont conduit à la création du Consortium indiqueront pourquoi cette entreprise était opportune et importante. Le Gouvernement provisoire turc, qui fut instauré après la révolution du mois de mai 1960, jugea que ses principales tâches étaient de restaurer la stabilité économique et financière du pays et de jeter les bases d'une planification à long terme du développement économique et du progrès social. A cette fin, il constitua un Office National du Plan au mois de septembre 1960 et le chargea d'élaborer un Plan Quinquennal de Développement dans le cadre de perspectives à plus long terme portant sur quinze années.

Au printemps de 1962, une équipe de l'OCDE s'est rendue en Turquie pour examiner le plan élaboré par l'Office National du Plan avec l'aide de consultants étrangers et sous la présidence du Professeur Jan Tinbergen, titulaire de la chaire de planification du développement à l'École d'Économie Politique des Pays-Bas et Premier Conseiller de l'Office National du Plan. A cette époque, le Plan en était encore à un stade préliminaire.

Après avoir pris connaissance du rapport de cette mission, le Conseil de l'OCDE a, par sa Résolution du 11 juillet 1962, créé un Groupe de Travail sur les problèmes de développement à long terme de la Turquie. Ce Groupe de Travail a été chargé d'examiner les moyens et les méthodes permettant d'assurer au mieux un apport adéquat de ressources extérieures tant publiques que privées pour contribuer à la mise en œuvre du Plan de Développement de la Turquie, « notamment par la création d'un Consortium le plus tôt possible ».

Le Consortium pour la Turquie a été organisé le 31 juillet et a tenu sa première réunion au mois d'octobre 1962. Il s'est réuni quatre fois au cours des années 1963 et 1964. Groupant à l'origine neuf pays, le Consortium s'est par la suite élargi et comprend actuellement quatorze pays Membres (1) ainsi que la Banque Internationale pour la Reconstruction et le

Développement. Des représentants du Fonds Monétaire International, de la Communauté Économique Européenne et de la Banque Européenne d'Investissement participent aux réunions en tant qu'observateurs.

Le Consortium est placé sous la présidence du Dr. H.K. von Mangoldt-Reiboldt, qui a été désigné par le Groupe de Travail du Conseil; un Secrétaire exécutif et quelques collaborateurs l'aident dans sa tâche.

Dès sa création, le Consortium a interprété les termes de son mandat dans le sens le plus large. Ses fonctions comprennent notamment l'examen et l'analyse critique du Plan Quinquennal et des programmes annuels élaborés par les autorités turques en vue de sa mise en œuvre, l'étude des besoins annuels d'aide extérieure, l'octroi des ressources extérieures nécessaires; il doit également suivre l'évolution économique de la Turquie ainsi que les progrès réalisés dans l'application du Plan.

L'analyse du Plan Quinquennal de Développement

Au printemps de 1963, le Consortium a demandé à son Président de nommer un Groupe d'Experts économiques, dont certains appartiendraient à l'Organisation et d'autres viendraient de l'extérieur, en vue d'analyser la structure et les objectifs du Plan ainsi que l'estimation qui y est faite des ressources extérieures considérées comme nécessaires à la réalisation de ses objectifs. Le principal économiste du Groupe était K. Berrill, du King's College à Cambridge.

Le Groupe a rendu compte de ses travaux au mois de janvier 1964; dans son rapport, il indiquait que les objectifs, bien qu'ambitieux, étaient réalisables et devraient d'ailleurs être atteints pour que la Turquie puisse, dans un délai raisonnable, assurer par elle-même sa propre croissance économique. Il soulignait que les trois Plans prévus pour les

(1) *RF d'Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse.*



Enseignement, histoire et tourisme à Istanbul : de gauche à droite, l'Université technique, la Mosquée Dolmabahce, l'hôtel Hilton.

quinze années à venir sont fondés sur un accroissement substantiel des investissements fixes intérieurs et sur une large réorganisation de l'économie turque. De fait, le premier Plan Quinquennal de Développement mettait peut-être un peu trop l'accent sur la progression considérable des investissements nouveaux et n'insistait pas assez sur les difficultés à surmonter ni sur les délais indispensables pour la réforme de l'organisation et des institutions nécessaire à une mise en œuvre efficace du programme d'investissement.

Le Groupe a constaté que les estimations des ressources extérieures nécessaires à la mise en œuvre du programme de développement envisagé étaient prudentes. En outre, elles étaient fondées sur l'hypothèse que toute aide extérieure nouvelle sera octroyée « à des conditions adaptées au développement », c'est-à-dire avec de longs délais de grâce et de remboursement et de faibles taux d'intérêt. Étant donné la charge que représente déjà pour la Turquie sa dette extérieure — proportionnellement une des plus lourdes du monde — le Groupe a souligné combien il était important de ne pas imposer à la Turquie, au titre du service de la dette, des paiements supplémentaires dépassant ses possibilités au cours des années critiques du Premier Plan. Si l'aide continuait à être allouée aux conditions beaucoup plus rigoureuses des crédits accordés en 1963, les experts ont estimé que la viabilité économique serait repoussée bien au-delà de 1972, date limite envisagée dans le Plan.

Le Groupe a également fait remarquer que toute réduction sensible du montant annuel des ressources extérieures fournies par le Consortium pourrait compromettre la réalisation d'un taux de croissance satisfaisant et entraînerait la néces-

sité d'octroyer une aide finalement plus importante et pendant une période plus longue qu'il n'était prévu à l'origine.

Le Groupe d'Experts a fait ressortir un autre point important : bien que les projets nouveaux soient évidemment un élément essentiel du développement de la Turquie, le montant limité des recettes du pays en devises et le lourd fardeau du service de la dette font qu'il a besoin d'un apport substantiel d'aide extérieure pour soutenir son programme normal d'importation. Cette aide, non liée à des projets spécifiques nouveaux, est nécessaire pour payer les importations de matières premières, de machines et d'équipement qui permettraient à la Turquie de maintenir son activité économique à un niveau satisfaisant.

Un Groupe de Travail du Consortium a examiné le rapport des experts en et a discuté les conclusions et recommandations avec les représentants de l'Office National du Plan qui participaient à la réunion. K. Berrill et le Professeur Tinbergen ont également pris part aux discussions. Les fonctionnaires de l'Office National du Plan ont fait remarquer que deux événements importants s'étaient produits depuis l'élaboration du Plan. D'une part, l'émigration considérablement accrue de travailleurs turcs vers l'Europe Occidentale a conduit à réviser les estimations de recettes en devises étrangères, en y ajoutant les fonds qui seront envoyés par les émigrants dans les années à venir; d'autre part, l'accroissement des investissements touristiques devrait aussi entraîner, à bref délai, des recettes plus substantielles dans ce secteur. En conséquence, les représentants turcs étaient convaincus que si la Turquie devait recevoir le montant d'aide extérieure inscrit dans le Plan, elle pourrait atteindre la viabilité dans les délais prévus à l'origine. L'accueil favorable réservé par

les représentants turcs aux propositions du Groupe souligne le caractère coopératif des efforts du Consortium.

Par ailleurs, il convient de noter que le Consortium confie à des groupes de travail le soin de traiter de problèmes ou d'aspects particuliers de ses travaux dont l'examen et l'analyse technique peuvent demander plus de temps que le Consortium ne peut leur en consacrer au cours de ses réunions plénières. Assez souvent, des experts venus des diverses capitales ont pris part à ces travaux. Les résultats en sont communiqués par la suite au Consortium afin qu'il décide, en session plénière, des mesures à prendre. Bien que tous les membres du Consortium puissent généralement assister aux réunions des groupes de travail, cette participation est, dans certains cas, limitée aux membres particulièrement intéressés par le sujet étudié et désireux de prendre part aux discussions.

Les engagements annuels d'aide

La procédure suivie par le Consortium en vue de déterminer le montant des ressources extérieures nécessaires à la Turquie pour la réalisation d'un programme annuel donné consiste à analyser et à évaluer le programme proposé et à décider d'un chiffre qui servira de base à une étude des contributions ou des engagements. Des accords bilatéraux, conclus entre le pays donateur et la Turquie, matérialisent alors ces engagements.

Cette procédure n'équivaut pas pour les pays à un engagement officiel de verser des contributions d'un montant déterminé, pas plus qu'elle n'oblige les pays Membres, en tant que groupe, à couvrir la totalité des besoins prévus. Les montants engagés représentent plutôt l'aide que les pays donateurs sont prêts à mettre à la disposition de la Turquie pour aider à son développement.

En réalité, les premiers engagements d'aide ont été inférieurs aux estimations des besoins pour les deux années 1963 et 1964. On s'est efforcé par la suite de combler le déficit restant, mais on a dû avoir recours au financement à court terme et l'application efficace du programme de développement de la Turquie s'est trouvée compromise dans une certaine mesure par des retards dans l'acheminement de l'aide.

L'expérience a montré que certains des pays qui ont adhéré au Consortium afin d'aider au développement économique de la Turquie, n'étaient peut-être pas pleinement conscients de l'envergure du problème auquel ils seraient appelés à faire face. Les montants des contributions ont parfois été déterminés par des considérations qui n'étaient pas en rapport avec l'ampleur et le caractère propre des besoins de la Turquie en ressources extérieures. Dans un certain nombre de cas, les contributions ont été plutôt modestes et les versements du principal et de l'intérêt effectués en retour par la Turquie, au titre de sa dette à l'égard des pays Membres, ont souvent annulé une proportion importante de l'aide nouvelle octroyée.

Les contributions des pays diffèrent sensiblement par les modalités et les conditions dont elles sont assorties, allant des crédits à l'exportation garantis, à court terme et de coût élevé, pour des projets spécifiques jusqu'aux crédits de développement à long terme destinés à financer les importations prévues au programme ou le report des échéances au titre de la dette. Dans une certaine mesure, ces variations sont inévitables et ne sont en aucun cas particulières au Consortium turc. Elles reflètent non seulement les limitations des textes législatifs intérieurs relatifs à l'aide mais aussi des divergences d'intérêt et de méthode. Néanmoins, elles ont

rendu la mise en œuvre du programme d'importations de la Turquie plus difficile et le développement plus onéreux.

Des considérations politiques et commerciales ont également eu une influence sur l'attitude des pays. La Turquie, membre important de la communauté des pays occidentaux, n'a pas avec les pays européens les mêmes liens historiques que certains territoires d'outre-mer et, de ce fait, les pays Membres ne se sentent pas autant responsables du développement de la Turquie que de celui de ces territoires.

Les besoins considérables d'aide de la Turquie pour l'exécution de son programme posent également quelques problèmes. L'idée selon laquelle le développement impliquerait essentiellement le financement de nouveaux projets, tandis que l'aide au titre du programme serait destinée principalement à combler le déficit de la balance des paiements, s'est répercutée fâcheusement sur l'attitude de certains pays Membres à l'égard des demandes importantes de fonds pour la mise en œuvre du programme.

Les difficultés rencontrées au cours des deux premières années pour fournir les ressources extérieures nécessaires ont amené le Consortium à réexaminer entièrement sa façon d'aborder le problème. Diverses suggestions ont été avancées, en vue d'accroître le montant global de l'aide et d'améliorer les modalités et conditions dont elle est assortie; on espère que des progrès seront réalisés dans plusieurs directions. Une première mesure importante prise dans ce sens est l'examen général des obligations de remboursement de la Turquie au titre de la dette; cet examen, actuellement en cours, vise à opérer une nouvelle répartition du fardeau de la dette sur les trois prochaines années, considérées comme critiques, sans porter atteinte aux droits des créanciers privés.

L'exécution du Plan

En Turquie même, les deux premières années ont aussi révélé de nombreuses difficultés, dues en partie à des retards dans la fourniture de l'aide extérieure. La Turquie s'est vue obligée d'opérer d'abondantes ponctions sur ses réserves assez limitées de change et de durcir progressivement les restrictions aux importations.

La mobilisation de l'épargne intérieure a toutefois constitué elle aussi une tâche plus ardue qu'on ne l'avait prévu. L'application des relèvements substantiels d'impôts votés par le Parlement a été retardée par la lenteur avec laquelle furent prises les dispositions relatives à la réforme administrative et au recouvrement des impôts. Une autre réforme importante, celle des entreprises économiques d'État, a été amorcée par le vote de nouveaux textes législatifs et la création d'une Commission de Réorganisation. Ces entreprises publiques jouent un grand rôle dans l'économie de la Turquie puisqu'elles assurent à elles seules près de 40 % de la production industrielle totale. Néanmoins, on ne parviendra pas facilement à des résultats vraiment concrets et, pour mener cette réforme à bien, il faudra une grande persévérance et une pleine conscience de son absolue nécessité.

D'autres mesures de réorganisation devront être prises et d'autres réformes opérées pour assurer la bonne exécution du plan et faire éclater les goulets d'étranglement dont l'existence est apparue. Il faudra veiller très attentivement à établir les projets en temps utile et prévoir toutes les difficultés que pourrait présenter leur exécution.

Les milieux d'affaires turcs apportent de plus en plus leur appui au Plan de Développement du Gouvernement. Cette attitude positive ne s'est toutefois pas encore traduite par un

vaste mouvement de capitaux privés vers les investissements auxquels le Plan a conféré un caractère de priorité, et une part trop grande des ressources intérieures est toujours absorbée par des activités commerciales traditionnelles et des constructions sans caractère social. Aussi sera-t-il indispensable de prendre des mesures énergiques pour accroître la contribution du secteur privé au développement.

Les investissements privés étrangers peuvent jouer un rôle considérable dans le développement de l'économie turque; le Gouvernement en a pleinement conscience et des dispositions législatives très libérales ont été prises pour faciliter le transfert des gains et stimuler de diverses manières les investissements étrangers. Il n'en reste pas moins que la bonne application de ces dispositions est toujours entravée par les lenteurs administratives et divers autres obstacles. En ce domaine, le Comité Consultatif Économique et Industriel de l'OCDE peut avoir une action particulièrement utile.

La Décision du Conseil de l'OCDE de décembre 1964

La nécessité d'intensifier d'urgence les efforts des pays Membres et de la Turquie a été soulignée par la Décision prise par le Conseil au niveau des Ministres à l'issue de la session de décembre dernier. Le Conseil a constaté que le Consortium avait appuyé le développement de la Turquie par une aide économique substantielle, mais que les pays Membres de l'OCDE intéressés devraient absolument redoubler d'efforts et que la Turquie devrait, pour sa part, intensifier son effort personnel. A cet égard, le Conseil a recommandé que soient prises en considération les propositions nouvelles, évoquées précédemment, que le Consortium avait présentées concernant l'aide à la Turquie.

L'appui ainsi donné par les instances gouvernementales les plus élevées à l'effort de la Turquie montre l'importance que les pays Membres de l'Organisation attachent à la réussite de cette entreprise. La composition même du Consortium, qui englobe un grand nombre de membres, témoigne aussi du désir qu'ont ces pays de participer résolument à l'une des plus importantes activités de l'Organisation.

Comment apparaît le rôle du Consortium

Bien que son existence soit encore courte et en dépit des difficultés qu'il a rencontrées, le Consortium a inscrit à son actif quelques réalisations utiles. En donnant de plus larges assises à l'aide et en fournissant celle-ci dans un cadre multilatéral, son action a non seulement concouru à amplifier l'effort de développement de la Turquie, mais a aussi procuré des avantages certains aux membres du Consortium.

Le Consortium est une enceinte où les programmes de la Turquie, ses réalisations et ses besoins, ont été examinés et analysés, et où une doctrine commune a pu s'élaborer. Tirant parti de l'expérience acquise par les autres en cette matière, chaque pays membre a été en mesure de définir la politique qu'il entend suivre à l'égard de la Turquie en fonction et en pleine connaissance des intentions des autres pays. Cela conduira vraisemblablement à une attitude plus compréhensive puisqu'aussi bien on aura désormais l'assurance que les objectifs souhaités seront atteints.

L'appareil du Consortium a permis de réduire au minimum

les chevauchements d'activité dans les travaux visant à recueillir et à analyser les renseignements nécessaires. Les économies de temps et de ressources que ce système a rendu possibles ont été particulièrement appréciées des petits pays membres du Consortium. Le fait que les renseignements ont été recueillis et dépouillés par un personnel au service de tous les membres a donné conscience à ces derniers d'être tenus parfaitement au courant des événements. L'efficacité de leurs contributions en a été rehaussée et ils ont pu exercer, en tant que groupe, une plus grande influence sur l'effort propre de la Turquie.

Le Consortium a aussi pu mettre à profit les travaux menés par l'Organisation dans des domaines qui intéressent la Turquie. Au nombre de ces activités, il faut citer l'examen annuel de la situation et des perspectives économiques de la Turquie, qui est effectué par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement, l'examen de la politique commerciale de la Turquie par le Comité des Échanges et les débats qui ont lieu périodiquement au sein du Comité Directeur de l'Accord Monétaire Européen concernant la politique monétaire et du crédit de la Turquie.

On peut aussi s'attendre à trouver dans les programmes d'aide au développement des pays Membres de l'Organisation, et plus exactement dans les chapitres qui visent l'aide à la Turquie, le reflet de l'examen annuel de l'aide par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, comme on peut y déceler l'influence des débats qui se sont déroulés dans cette enceinte sur la politique générale d'aide des pays Membres. Le Consortium peut traduire dans les faits l'action purement théorique du CAD, comme la Résolution sur les Conditions de l'Aide, d'avril 1963, dans laquelle le Comité recommande à ses membres, lorsqu'ils fixent les conditions de l'aide, de tenir compte, pour chaque cas spécifique, des circonstances propres à chaque pays moins développé ou chaque groupe de pays moins développés, et de tendre, comme objectif de principe, vers un degré significatif de comparabilité des conditions de leurs aides respectives. A leur tour, l'expérience et les constatations du Consortium peuvent utilement servir de point de départ aux discussions relatives à ces questions dans une perspective plus vaste.

Le Programme de l'OCDE, concernant l'assistance technique à la Turquie, complète avantageusement, lui aussi, l'aide financière fournie par le Consortium. Quant à l'examen, effectué actuellement par la Branche de la Coopération Technique, de tous les apports d'assistance technique fournis à la Turquie dans le cadre d'accords bilatéraux ou d'arrangements multilatéraux, et de l'usage qui en est fait par le pays bénéficiaire, il est peut-être plus important encore, car il devrait conduire à une utilisation plus efficace de ce très précieux outil de développement pour la réalisation des objectifs prioritaires du Plan Quinquennal.

Sur ce point comme à d'autres égards, le Consortium constitue un organe centralisateur où peuvent être coordonnés les nombreux programmes et activités destinés à concourir au développement de la Turquie. Ceux-ci comprennent, outre les programmes bilatéraux des pays Membres, les importantes contributions financières de l'Association Internationale de Développement et, plus récemment, celles de la Banque Européenne d'Investissement. Les crédits « stand-by » fournis par le Fonds Monétaire International et son examen périodique de la situation économique de la Turquie, en particulier sur le plan monétaire et du crédit, ont aussi apporté une aide précieuse au Consortium.

La ratification du traité d'association de la Turquie avec la Communauté Économique Européenne a ouvert une ère

QUELQUES DONNÉES SUR LA TURQUIE



SUPERFICIE		POPULATION (1963)		MAIN-D'ŒUVRE CIVILE OCCUPÉE (1960)	
Totale	780 600 km ²	Totale	30 256 000	Totale	12 993 000
Agricole	538 800 km ²	Par km ²	39	Agriculture	74,9 %
		% annuel moyen d'augmentation	2,8	Industrie	9,8 %
				Autres	15,3 %

nouvelle dans l'histoire des relations économiques de la Turquie avec ces six pays. Pour commencer, un crédit équivalant à 175 millions de dollars sera ouvert à la Turquie pour les cinq prochaines années. Ce crédit, fourni par le truchement de la Banque Européenne d'Investissement, servira à financer des projets compris dans le Plan de Développement. A plus longue échéance, cette association donnera une nouvelle impulsion à une expansion des échanges profitable à tous et favorisera l'établissement de relations économiques plus étroites. L'intérêt que les membres de la Communauté manifestent ainsi pour le développement de la Turquie est aussi démontré par leur participation au Consortium et par le fait qu'ils sont disposés à renforcer leur concours en augmentant leur aide bilatérale, principalement pour la réalisation du programme.

Créé seulement depuis deux ans, il est évident que le Consortium pour la Turquie en est encore aux premiers stades de ses travaux. En dépit des difficultés que nous avons indiquées, l'esprit dans lequel il aborde sa tâche donne à penser qu'il s'en acquittera avec une efficacité croissante, et inspire confiance dans la réussite de cette entreprise.

La coopération étroite qui s'est instaurée entre la Turquie et le Consortium est certes des plus encourageantes. Le Consortium a trouvé un de ses meilleurs atouts dans la bonne volonté montrée par la Turquie à lui fournir des renseignements et à lui exposer librement ses plans et ses difficultés dans un effort pour trouver d'un commun accord

des solutions acceptables. Pour sa part, le Consortium s'est volontiers penché sur les problèmes qui lui étaient soumis, dans le souci d'améliorer constamment l'efficacité de son aide. La Turquie doit voir dans cette attitude la promesse que les membres du Consortium continueront à s'intéresser à son sort et à lui donner leur appui.

La réussite de cette expérience de coopération internationale dépendra nécessairement non seulement des résultats auxquels aboutira le Consortium mais aussi, et dans une large mesure, des efforts déployés par la Turquie elle-même pour mobiliser ses ressources ainsi que de la résolution et de l'ingéniosité dont elle fera preuve pour surmonter les obstacles institutionnels et autres qui l'empêchent d'atteindre un degré satisfaisant de développement. Les réalisations des deux premières années sont à cet égard encourageantes et permettent de bien augurer de l'avenir.

Le fait que le Gouvernement et le peuple turcs admettent que leur économie ne peut se développer sainement que sur une base de stabilité économique et financière recherchée dans un cadre démocratique de stabilité politique, le sérieux effort de la Turquie en vue de cerner les problèmes à mesure qu'ils se posent et d'opérer les transformations et ajustements nécessaires, donnent à penser que la voie du développement et de la viabilité économique conduira, en dépit des difficultés, à la réussite espérée. On pourra dire alors du Consortium que sur les plans social, économique et politique, il aura constitué une expérience et un investissement très profitables.

COMMENT FAIRE PARTICIPER LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

une expérience menée dans cinq pays

Depuis quelques années, l'importance du rôle que la recherche scientifique et technique joue effectivement et pourra être appelée à jouer dans l'expansion économique s'impose aux esprits avec une force croissante. Dans les pays Membres de l'OCDE, cette orientation s'est traduite par diverses tentatives visant à mobiliser les ressources scientifiques de telle sorte qu'elles contribuent au maximum à la réalisation des divers objectifs sociaux et économiques. Aujourd'hui, l'idée quelque peu désuète qu'on se faisait de la science, qui était considérée comme une activité purement intellectuelle (qu'il faut aider sans en attendre beaucoup de profits sur le plan pratique) a fait place, parmi les Gouvernements des pays Membres de l'OCDE, au concept nouveau d'une véritable politique scientifique.

En même temps, et par une conséquence naturelle de cette évolution, l'application pratique de la science et de la technique aux problèmes particuliers de l'expansion dans les pays sous-développés ou en voie de développement a commencé à susciter un très vif intérêt dans les milieux internationaux. Pour concrétiser leur effort scientifique, les pays moins développés ne possèdent en général que des ressources très limitées, qu'ils ne peuvent affecter qu'avec parcimonie à l'amélioration de leur niveau de vie. Il faut aussi déterminer comment les connaissances et les compétences techniques qui existent dans les pays évolués pourront être utilement exploitées de façon à aider les pays en voie de développement à surmonter les difficultés que soulève leur expansion économique. Ces deux aspects du problème, et en particulier le second, ont fait l'objet de longues délibérations lors de la Conférence des Nations Unies qui s'est tenue à Genève sur l'utilisation de la science au profit des pays moins développés.

C'est dans cette perspective que le Comité de la Recherche Scientifique de l'OCDE a entrepris, en collaboration avec un certain nombre de pays Membres, une expérience dont l'objet était de rechercher les moyens d'associer la recherche scientifique et technique dans certains pays Membres aux efforts menés pour atteindre les objectifs de développement. Certains pays participant à cette expérience en sont encore au tout premier stade du développement, tandis que l'un d'entre eux a déjà largement atteint un degré élevé de croissance économique. Le principe fondamental sur lequel repose cette expérience est qu'une analyse systématique des activités de recherche nécessaires à la réalisation des objectifs économiques et sociaux doit fournir la base indispensable à la progression rationnelle de l'effort scientifique des pays en voie de développement et contribuer à rendre aussi efficaces que possible les programmes d'aide dans le domaine de la science.

UNE EXPERIENCE ORIGINALE

La mise sur pied d'une politique scientifique saine a une importance primordiale pour l'économie et implique un effort méthodologique considérable. Conscients de ces faits, cinq pays Membres de l'OCDE se sont mis à la tâche en collaboration avec la Direction des Affaires Scientifiques de l'Organisation. Ce sont l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie et la Turquie.

Cinq équipes multidisciplinaires, formées d'économistes, d'ingénieurs, de scientifiques, etc., et financées pour moitié par l'OCDE et pour moitié par leurs Gouvernements, ont été constituées.

Les niveaux de développement de ces pays sont assez différents les uns des autres; certains d'entre eux ont largement dépassé le stade du «take off». De ce fait, ils ont des préoccupations qui vont au-delà des problèmes du développement pris au sens strict. Il reste que les plus avancés d'entre eux possèdent encore de vastes zones géographiques et humaines qui ne sont pas intégrées complètement dans le processus de croissance; ils sont en moyenne relativement moins développés que les autres pays Membres de la zone OCDE. De nombreux problèmes leur sont communs.

Par ailleurs, ils possèdent d'une manière générale un système d'enseignement relativement développé; cela devrait faciliter l'effort de mobilisation des ressources en faveur de l'activité de recherche et leur donne sur le plan éducatif un peu de l'homogénéité qu'ils n'ont pas sur le plan économique.

Enfin, le fait même que ces cinq pays représentent un éventail assez large, dans le processus d'industrialisation qu'ils connaissent, rend plus intéressante l'expérience qu'ils ont tentée : cette diversité de situation ôte un peu de ce qu'elle aurait pu avoir de trop restrictif si leurs niveaux de développement avaient été exactement semblables.

Ces cinq pays, ayant explicitement pour objectif de rattraper le peloton de tête des pays industrialisés, ont décidé d'examiner de manière systématique comment les moyens offerts par l'activité scientifique pourraient être utilisés pour la réalisation de ces objectifs. En cela, ils présentent un caractère exemplaire pour les pays qui, de structure semblable ou moins avancée que la leur, s'efforcent de combler leur retard.

L'effort de rationalisation des décisions dans le domaine de la recherche scientifique et technique est commun à de nombreux pays; mais cette expérience a ceci d'original qu'elle est explicitement orientée vers le développement et la croissance économique; l'hypothèse sous-jacente à cet exercice étant que, convenablement orientée, la recherche scientifique et technique peut aider au processus même de la croissance. La méthode suivie par les différentes équipes au travail dans ces cinq pays se déroule en quatre étapes.

1^{ère} ETAPE

ANALYSE DE LA CAPACITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE EXISTANTE

Les cinq pays possèdent déjà un appareil scientifique dont il s'agit de mesurer l'importance et d'évaluer l'efficacité, en soi, et comme outil de la croissance économique.

Pour ce faire, chacune des équipes a lancé (en liaison avec le projet de l'Année Statistique Internationale) une enquête ayant pour but de donner une image aussi exacte que possible du potentiel de recherche du pays. Ces enquêtes, dont certaines sont achevées et d'autres sont encore en cours, permettront de chiffrer pour chacun des secteurs de la recherche — entreprises, Universités, Gouvernement, institutions sans but lucratif (1) — le montant des dépenses effectuées pour chaque type de recherche (fondamentale, appliquée, développement) et le personnel employé, d'indiquer les disciplines couvertes, etc. Une analyse soignée de ces données permettra de situer l'origine des fonds et leur destination, de connaître les types de recherche effectués ainsi que leur localisation et l'importance des équipes qui s'y consacrent, bref de connaître tant en volume que dans

(1) Ces enquêtes suivent, pour la réunion des données nécessaires, les définitions et conventions adoptées à Frascati par les pays Membres en juin 1963.

sa structure la recherche scientifique et technique de chacun des pays en question.

Cette analyse quantitative sera complétée par une analyse institutionnelle; celle-ci permettra de se faire une idée de l'organisation de l'appareil scientifique et technique, du nombre des centres en activité, de leur articulation, de leur coordination et d'une façon générale du caractère satisfaisant ou non de son fonctionnement.

Une fois obtenue cette photographie de la recherche nationale (vision statique que l'on essaiera de compléter dans la mesure du possible par certaines vues dynamiques), il faut déterminer si l'orientation et le volume actuels de la recherche sont conformes aux besoins du pays, tels qu'ils apparaissent dans les objectifs de croissance économique et sociale.

2^{ème} ETAPE

ANALYSE ECONOMIQUE ET PREMIERE EVALUATION DES BESOINS

Cette analyse est menée par les équipes nationales en coopération avec les organismes économiques du pays (en particulier les organes de planification). Son objet est de promouvoir une extension et une réorientation de la capacité scientifique des pays parties au projet, de telle sorte qu'elle contribue à leur croissance économique. Il faut déterminer les secteurs où l'impact de la recherche pourrait être bénéfique pour la réalisation de l'objectif global, le type des recherches qu'elle nécessite et si possible l'ampleur des ressources à leur consacrer. Dans cette orientation, les équipes procèdent par approches successives.

Tout d'abord, avec l'aide des organes chargés de la politique économique nationale, les équipes s'efforcent de déterminer quels sont les secteurs stratégiques de l'économie. Un secteur est d'une importance stratégique s'il représente un goulet d'étranglement qui freine le développement d'autres secteurs situés en aval ou en amont; si sa production représente une importante source de devises ou si, au contraire, elle peut être substituée à des importations dont le coût pèse fortement sur l'équilibre de la balance commerciale, ou si le secteur joue un rôle moteur par rapport au reste de l'économie, etc.

Ces différents types de secteurs stratégiques sont relativement aisés à sélectionner. La tâche devient plus complexe lorsqu'il s'agit de déterminer les secteurs sur lesquels il importe de faire un effort particulier du fait du rôle qu'ils seront appelés à jouer dans l'avenir, soit à suite d'une plus grande ouverture des frontières, soit du fait de l'entrée du pays dans une union douanière, etc. Là intervient d'une certaine façon le pari.

Une fois cette analyse réalisée, les équipes sont à même de dessiner une sorte de tableau de l'économie nationale faisant ressortir, par ordre d'importance stratégique, la plupart des secteurs économiques. Dans la mesure où les données existent, le même type d'analyse peut même être réalisé au niveau de la branche.

Les équipes possèdent ainsi un tableau de l'activité scientifique nationale et un tableau faisant ressortir les secteurs qui sont considérés comme privilégiés par les responsables de la politique économique du pays; elles

sont déjà en mesure de se faire une idée du bien-fondé, sous l'optique économique, de l'orientation donnée dans le passé au potentiel scientifique et du rôle qu'il pourrait jouer dans la réalisation des objectifs fixés. Un exemple : les responsables de l'économie d'un pays veulent développer l'industrie chimique; l'analyse de la structure de la recherche montre que l'effort réalisé dans ce secteur ou au profit de ce secteur est très faible; les responsables devront pallier cette insuffisance s'ils veulent éviter d'avoir une industrie chimique complètement dépendante des techniques étrangères.

Les problèmes qui se posent à ces secteurs et qui sont en quelque sorte à l'origine de leur importance stratégique ne sont pas tous susceptibles d'être attaqués par la recherche scientifique et technique. Il faut compléter cette première analyse économique par une seconde permettant de déterminer s'il y a lieu d'utiliser les moyens de la recherche scientifique et technique. En tout état de cause, cette première approximation, pour intéressante qu'elle soit, ne suffit pas; il faut aller encore plus loin.

3^{ème} ETAPE

ORIENTATION DE LA RECHERCHE DANS LES SECTEURS CHOISIS

Il ne suffit pas de savoir au profit de quel secteur la recherche doit être encouragée ou organisée (encore que cette première indication soit d'un grand prix pour les responsables de la politique scientifique); il faut, si c'est possible, aller plus loin et évaluer la fraction des ressources globales qui doit lui être allouée. En d'autres termes, il s'agit de déterminer le type de recherche souhaitable et son ampleur.

Afin d'être en mesure de pousser aussi loin l'effort de programmation, toute une série de démarches sont nécessaires. Tout d'abord, il convient d'avoir à l'esprit les impératifs du plan économique (ou de la politique économique du Gouvernement), tant sur le plan global que sur le plan du secteur. Ceux-ci peuvent être la maximisation de l'emploi, l'accroissement du taux d'accumulation, l'équilibre de la balance des paiements, etc. C'est déjà une première indication générale quant à l'orientation de la recherche. Celle-ci pourrait être par exemple de permettre l'utilisation d'une plus grande quantité de facteurs de production d'origine locale, par l'adaptation de techniques existantes ou le développement de techniques possibles, ou bien d'améliorer certaines productions afin de les rendre compétitives sur le marché mondial, etc. Mais, compte tenu de ces indications d'ordre général, il est nécessaire, pour être en mesure de bâtir un programme de recherche, de posséder d'autres informations.

Pour certains secteurs, des objectifs précis pourront avoir été assignés par le plan économique lui-même; il s'agira par exemple de projets d'investissement, de programmes de mécanisation, de taux de rendement à l'hectare de certains types de culture, etc.

Dans ces cas-là, en coopération avec des experts qualifiés, les équipes ont pour tâche de rassembler ces directives et d'examiner ce qu'elles représentent en termes de programme de recherche, c'est-à-dire en termes

de chercheurs et de moyens financiers, de délais, etc.

Dans d'autres cas, des objectifs spécifiques d'amélioration de la technologie utilisée n'ont pas été explicitement fixés par le plan, ou par les directives des responsables de l'économie nationale, mais sont implicitement contenus dans les objectifs économiques assignés à ces secteurs; il faut alors déterminer s'il est nécessaire que des recherches scientifiques et techniques soient effectuées dans ce secteur. Dans l'affirmative, compte tenu de sa structure, de ses relations avec le reste de l'économie et avec les marchés extérieurs, des objectifs qui lui sont fixés, il faut examiner quelle doit en être l'orientation.

Une telle étude sera réalisée soit en utilisant la documentation disponible, soit en menant des enquêtes sur le terrain qui permettront d'examiner si la technologie existante rend possible la réalisation du développement attendu de ce secteur.

Ainsi, cette troisième étape permet, pour les secteurs jugés « stratégiques », de déterminer l'orientation de l'activité scientifique qu'il est souhaitable de développer; elle permet même, dans certains cas, de bâtir un programme de recherche.

A quelques exceptions près, la plupart des recherches ne verront pas leurs résultats contribuer à la réalisation des objectifs des plans à moyen terme (4-5 ans) sur lesquels elles sont fondées. Il faut tenir compte des délais de maturation de la recherche scientifique et en toute rigueur la programmation scientifique et technique devrait être couplée avec un plan économique prospectif. Dans le projet actuel, il a paru suffisant de considérer les objectifs du plan, et leurs implications technologiques, comme des indicateurs valables des changements à susciter. Le champ des explorations méthodologiques, dans le domaine de la politique et de la programmation scientifique et technique, demeure vaste.

4^{ème} ETAPE

LES CHOIX ET LES RECOMMANDATIONS

A l'issue de ces travaux, les équipes nationales seront en face de deux séries de données : d'une part des éléments constituant l'inventaire du potentiel scientifique et technique de leurs pays respectifs; d'autre part des indications sur les recherches scientifiques et techniques qu'il conviendrait de mener, en l'absence d'informations disponibles à l'étranger, pour améliorer la situation économique du pays et contribuer à son développement. Celles-ci constituent, en d'autres termes, l'expression des besoins d'amélioration technologique de l'appareil de production. Il faudra, à partir des informations collectées, que les équipes élaborent un programme mettant en cause l'ensemble de l'appareil scientifique de leurs pays dans les trois types de recherche : fondamentale, appliquée, développement.

Recherche fondamentale

Tout d'abord, les équipes devront déterminer quelle est la part des ressources qui devra aller à la recherche fondamentale, ne serait-ce que pour connaître, par diffé-

rence, celle qui sera disponible pour les autres types de recherche. Si les équipes doivent procéder ainsi, c'est que dans les cinq pays qui nous occupent la recherche fondamentale est déjà une réalité et qu'il faut tenir compte de ce qui existe.

En outre, elles devront, se conformant ainsi au mandat qui leur a été donné, formuler des recommandations sur certaines recherches fondamentales dont l'importance semble évidente pour le développement ultérieur du pays (développement de nouvelles sources d'énergie, certaines recherches médicales, etc.). Mais, pour qu'elles puissent réaliser cette évaluation, il faut que des décisions soient prises sur le rang que les autorités nationales veulent voir tenir par leur pays dans le concert scientifique international. Dans ce domaine, les résultats précédemment acquis, l'existence d'équipes confirmées joueront un grand rôle.

Recherche appliquée et développement

Dans ce domaine, les équipes iront selon les cas de l'indication des recherches à entreprendre à la formulation des programmes, si cela est possible. Là encore, tout un ensemble de facteurs joueront dans l'élaboration du programme global. Ils iront des impératifs économiques aux institutions et aux équipes de recherche existantes. Par exemple, entre deux types de recherche d'urgence égale, la priorité ira à celle pour laquelle une infrastructure existe déjà et qu'il suffira d'étoffer.

Mais la nécessité d'apporter des améliorations à l'appareil de production, à son produit, etc., n'implique pas nécessairement que le pays doive entreprendre dans tous les domaines des recherches autonomes. Là comme ailleurs, une attitude autarcique n'est pas viable. Ce dont les pays participant au projet ont besoin, c'est d'organiser de manière rationnelle le transfert des technologies. Celles-ci, pour être utilisées efficacement, devront être

adaptées aux caractéristiques des structures d'accueil. Le but est de constituer des équipes de recherche capables de discerner ce qui peut être importé et adapté de l'étranger de ce qui doit être entrepris de manière autonome sur le plan national. Ceci implique qu'une grande attention soit apportée à l'information des centres de recherche sur ce qui est réalisé à l'étranger.

C'est par des approches successives, en tenant compte des ressources existantes ou disponibles dans la période de programmation envisagée, des priorités dégagées dans l'analyse économique, etc., que l'on s'efforcera d'élaborer un programme cohérent.

Informations et institutions

Il ne suffit pas d'indiquer quels sont les besoins de recherche du pays. Il faut encore éviter que les ressources ne soient gaspillées.

Un tel objectif suppose que soient examinés l'appareil scientifique du pays et son efficacité en regard de la tâche que l'on veut lui assigner.

Tout un ensemble de questions doivent donc recevoir une réponse.

- Existe-t-il un organisme capable de faire la jonction entre le domaine politique et économique et le domaine scientifique ?
- Le Gouvernement peut-il être exactement informé du déroulement de l'activité scientifique et de sa conformité avec les objectifs nationaux ?
- Une coordination suffisante existe-t-elle entre les différents centres de recherche de façon que chacun soit informé de ce qui est réalisé et que les gaspillages et la duplication des efforts soient évités ?
- Chaque centre est-il suffisamment informé des résultats de la recherche étrangère, de sorte que ne soient pas entreprises des recherches dont les résultats sont déjà acquis à l'étranger, etc. ?



Il sera impossible de formuler, sans tenir compte d'autres activités, les conseils et recommandations qui constitueront en définitive le résultat concret de cette expérience. En effet, la politique scientifique peut, par exemple, englober des objectifs sociaux bien plus nombreux que ceux qui sont explicitement énoncés dans le cadre analytique de ce projet. La recherche peut être un instrument puissant pour des objets divers : défense nationale, amélioration des conditions générales de vie, ou tout simplement création d'une culture scientifique indigène. Et même lorsque la priorité est donnée à l'expansion économique, les Gouvernements ne doivent pas négliger pour autant les autres buts. En conséquence, les équipes pilotes devront examiner les demandes de ressources scientifiques destinées à satisfaire aux exigences correspondant à ces autres objectifs sociaux.

En définitive, un programme de recherche fondé sur les besoins de la croissance économique devra être assez étroitement coordonné avec les autres mesures qui concourent au même but. Lorsqu'elles élaboreront leurs recommandations, les équipes seront peut-être obligées de tenir compte des mesures prises dans d'autres domaines et, notamment, des réformes agraires et des réformes de structure affectant l'industrie, ces mesures pouvant avoir une influence sur la façon dont les résultats de la recherche pourront recevoir une application pratique. Il est évident, en revanche, que les recommandations qui seront formulées concernant les objectifs des programmes de recherche pourront, à leur tour, avoir des répercussions sur la politique suivie dans ces autres domaines.

Dans ces conditions, ce qu'il importe de faire, c'est d'élaborer dans les pays Membres qui participent à l'opération, un programme de recherche scientifique qui tienne compte des objectifs économiques, soit harmonisé avec d'autres politiques, mais demeure assez souple pour permettre aux chercheurs de participer pleinement par leurs activités créatrices au progrès social de leurs pays.

LA PUBLICITE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

des réglementations qui entravent les échanges

L'un des objectifs de l'Organisation consiste, aux termes de la Convention, « à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales ». Pour atteindre cet objectif, l'Organisation a, entre autres travaux, entrepris des enquêtes sur la situation de divers secteurs dans lesquels les règlements administratifs et techniques en vigueur risquent d'entraver l'expansion du commerce; elle a fait porter l'une de ces enquêtes sur les produits pharmaceutiques. Dans l'industrie pharmaceutique, le terme « publicité » couvre un domaine très vaste en relation avec la santé publique et la liberté de choix de l'individu. Le manque d'uniformité dans les réglementations des différents pays entraîne des difficultés superflues pour l'exportateur qui doit se tenir au courant de la nature et du champ d'application de la réglementation en vigueur sur chacun de ses marchés.

L'application de véritables contrôles pose un autre problème : la publicité radiophonique et, dans une certaine mesure, la publicité télévisée, franchissent fatalement les frontières et il n'est pas facile d'éviter que les journaux et périodiques d'importation violent la réglementation en matière de publicité. Dans certains cas, des règlements très stricts, qui limitent par exemple à une brève période la distribution des échantillons, empêchent les exportateurs de faire connaître leurs produits sur certains marchés aussi facilement que sur d'autres.

Avant de déterminer les mesures à prendre éventuellement pour atténuer ou supprimer ces difficultés, le Comité Spécial de l'OCDE sur les Produits Chimiques a étudié les réglementations en vigueur dans les pays Membres. Ses constatations qui seront publiées ultérieurement sont résumées dans l'article suivant.

DANS l'industrie des produits pharmaceutiques, la publicité prend la forme d'informations scientifiques destinées au corps médical et d'annonces s'adressant au grand public. Chacune de ces formes de publicité est assujettie à des règlements officiels qui varient, parfois très fortement, d'un pays à l'autre.

La publicité destinée au corps médical se présente sous forme de documentation imprimée et d'échantillons médicaux. Dans certains pays de l'OCDE (1) la documentation scientifique imprimée destinée au corps médical n'est assujettie à aucune réglementation bien qu'au Canada la Direction des Aliments et Médicaments ait entrepris une étude pour savoir s'il y aurait lieu d'examiner la publicité s'adressant au corps médical.

Le régime de contrôle est extrêmement variable dans les autres pays. Ainsi, au Danemark, l'Administration Nationale de la Santé peut obliger toute personne chargée de diffuser des informations à rectifier celles-ci si les renseignements initialement donnés sont considérés comme incorrects ou insuffisants quant à l'effet thérapeutique et aux effets secondaires d'un médicament. En République fédérale d'Allemagne, la publicité fallacieuse et les moyens tendant à faire l'éloge d'un produit par la publication de lettres de remerciements et de recommandation est interdite; selon un nouveau projet de loi concernant les milieux professionnels (y compris le corps

(1) Autriche, Canada, Irlande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suisse, Turquie.

médical), la publicité ne doit pas influencer de façon non objective sur la décision d'acheter, de prescrire ou d'appliquer un médicament. Aux États-Unis, les brochures et les notices placées à l'intérieur des conditionnements sont visées par la réglementation concernant l'étiquetage et doivent être conformes aux dispositions de la Loi fédérale sur les produits alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques; ces dispositions sont également applicables à la publicité concernant les médicaments délivrés sur ordonnance. La publicité pour les produits pharmaceutiques vendus directement au public sans ordonnance est soumise principalement aux dispositions de la Loi sur la Federal Trade Commission ainsi qu'à celles réglementant la fraude postale.

Dans la plupart des pays, la fabrication, la distribution et le conditionnement des échantillons médicaux sont assujettis à une réglementation stricte. En République fédérale d'Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Espagne, en Italie, au Japon, aux Pays-Bas, au Portugal et en Turquie, les fabricants et autres personnes qui distribuent ces échantillons doivent obtenir une licence ou une autorisation spéciale. La plupart des pays n'autorisent la distribution gratuite des échantillons qu'aux

membres du corps médical, c'est-à-dire les médecins, les dentistes et, dans certains cas, les vétérinaires et les sages-femmes. Pour certains médicaments, les commandes doivent être faites par écrit au Canada, en Norvège et aux Pays-Bas; le Danemark et la France assujettissent la délivrance d'échantillons contenant des stupéfiants à une réglementation spéciale.

La majorité des pays Membres exigent que les échantillons portent la mention « échantillon médical », « échantillon non destiné à la vente », ou encore « échantillon gratuit destiné aux médecins »; l'Autriche, le Danemark et la Norvège limitent la distribution des échantillons à un certain délai à compter de la mise du produit sur le marché tandis que la Grèce et la Turquie limitent les quantités distribuées.

Les pays Membres exercent tous un contrôle sur la publicité des produits pharmaceutiques destinés au grand public mais la rigueur de ce contrôle est extrêmement variable. Par exemple, la Suède n'exige aucune autorisation préalable à la publicité mais une institution non officielle comprenant des représentants de l'Office Royal Suédois de la Médecine, de la presse et des fabricants est chargée de surveiller la publicité de cette nature qui est en outre constamment contrôlée

après publication. Au Royaume-Uni, où l'emploi d'une fausse dénomination commerciale est interdite en vertu de la Loi sur les marques de marchandises et de la Loi sur les aliments et médicaments, deux codes d'une application facultative, le « Code britannique des normes publicitaires » et le « Code britannique des normes en matière de publicité pour les médicaments et les traitements médicaux » prévoient des règles précises et d'une vaste portée qui sont appliquées par l'industrie et les organisations de publicité.

Un certain nombre de pays exercent un contrôle plus strict sur la publicité et soumettent notamment à une autorisation préalable toute la publicité par voie de presse ou autre (Autriche, Danemark, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Portugal). En Turquie, toute publicité par le cinéma, la télévision, la radiodiffusion, les enseignes et les affiches est interdite et la publicité dans la presse non spécialisée qui est soumise à autorisation préalable doit simplement indiquer qu'« il est recommandé d'employer le produit pour traiter les maladies suivantes ». Les Pays-Bas n'ont pas de réglementation officielle et ont simplement recours jusqu'ici aux dispositions du droit ordinaire mais les pouvoirs publics étudient actuellement la situation en vue d'instituer une réglementation de caractère répressif pour contrôler la publicité destinée au grand public. A quelques rares exceptions près, les pays Membres interdisent toute publicité relative aux produits abortifs et anticonceptionnels.

**

L'étude de l'OCDE fait donc ressortir une tendance générale à contrôler la publicité des produits pharmaceutiques mais les réglementations en vigueur présentent des différences de détail assez importantes pour causer de grandes difficultés aux exportateurs et, partant, gêner le commerce. C'est précisément parce que ces différences sont importantes que l'OCDE a été amenée à s'en préoccuper; c'est aussi pourquoi il serait souhaitable d'établir un code international qui permettrait de les réduire autant que possible.

Chaque année un nombre incalculable d' produits pharmaceutiques nouveaux font leur apparition. Des textes très stricts réglementent la publicité, tant celle qui est destinée au corps médical que celle qui vise le grand public.



PROBLEMES ET POLITIQUES

L'un des principaux problèmes dont se préoccupe constamment l'OCDE a portants déficits ou excédents devraient adopter pour rétablir l'équilibre. d'ajustement. Dans son étude sur la République fédérale d'Allemagne en

LE PROBLEME

A deux reprises depuis 1960, la balance de base (1) de la République fédérale d'Allemagne à l'égard du reste du monde a présenté un excédent considérable. La première fois, en 1960-1961, cet excédent a atteint une cadence annuelle de 2,3 milliards de dollars, soit 4 % du PNB. Puis, à la fin de 1963 et au début de 1964, il s'est établi à 1,8 milliard de dollars (cadence annuelle). En dépit d'apparentes similitudes, les déséquilibres qui ont caractérisé les deux situations étaient de nature très différente.

LA SITUATION EN 1960-1961

L'excédent de la balance commerciale de 1960-1961 était l'aboutissement d'une évolution de dix ans : tout au long de la précédente décennie, les exportations de la République fédérale ont dépassé ses importations grâce à la conjonction de plusieurs facteurs, parmi lesquels on peut citer la structure favorable des exportations, la grande souplesse de l'offre de main-d'œuvre et l'adoption en 1949 d'un taux de change relativement bas pour le mark. Au début de la présente décennie, l'excédent est devenu considérable, bien que le pays fût en pleine période de prospérité. A la même époque, on notait un afflux de capitaux privés à long terme et de fonds à court terme en raison non seulement du fait que l'on escomptait généralement une réévaluation du mark mais aussi du niveau relativement élevé des taux d'intérêt et de la prospérité industrielle en Allemagne.

(1) Sont exclus de la balance de base les mouvements de capitaux à court terme, les transactions particulières en capital à long terme du secteur public et les postes résiduels.

L'action des pouvoirs publics

La première fois, en 1960, les autorités allemandes se sont efforcées d'arrêter cet afflux de capitaux.

Des mesures ont été prises pour freiner l'augmentation des dépôts bancaires des non-résidents (relèvement des réserves obligatoires pour ces dépôts et suppression des paiements d'intérêts sur la plupart des comptes) et pour encourager les investissements des banques à l'étranger (la Bundesbank a offert d'acheter aux banques, à un cours supérieur à celui du marché libre, les devises qu'elles pourraient obtenir ultérieurement par la liquidation de ces investissements). En novembre 1960, les pouvoirs publics ont abandonné la politique monétaire restrictive qui avait été adoptée en 1959. Cette décision répondait uniquement à des considérations de balance des paiements, car la vague de prospérité ne marquait aucun signe de fléchissement.

Afin d'accélérer les exportations de capitaux à long terme, des plans ont été établis pour accroître l'aide aux pays en voie de développement. En outre, le Gouvernement a fait d'importants remboursements anticipés de la dette extérieure; il a augmenté ses achats d'armement à l'étranger et sa contribution aux dépenses de l'OTAN.

Ces mesures n'ont pas réussi à rétablir l'équilibre de la balance de base et les autorités se sont rendu compte qu'il fallait agir énergiquement sur la balance des paiements courants; c'est ainsi qu'en mars 1961 le mark a été réévalué de 5 %; cette action a suffi à faire disparaître rapidement le déséquilibre : au troisième trimestre la balance de base était devenue déficitaire.

Cette politique a été facilitée par la tendance profonde de certains postes de la balance des paiements : le mouvement ascendant des dépenses touristiques, accentué encore par la réévaluation, l'augmentation des paiements de transfert unilatéraux, qui n'était probablement guère liée à des motifs concernant la balance des paiements, enfin la progression moins rapide de la demande étrangère de produits allemands associée à un ralentissement de l'activité économique à l'étranger. Des facteurs particuliers ont aussi joué un rôle important, notamment la crise de Berlin (qui a, entre autres, encouragé les sorties de capitaux privés et fermé la voie à l'immigration de travailleurs venus d'Europe orientale) ainsi

UES A L'ORDRE DU JOUR

*trait aux moyens que les pays dont la balance des paiements accuse d'im-
C'est là un aspect essentiel de ce que l'on est convenu d'appeler le processus
1964, l'OCDE a analysé les mesures prises récemment à cet égard par ce pays.*

que la mauvaise récolte qui a entraîné un accroissement des importations de produits alimentaires. La balance de base est cependant restée déficitaire pendant toute l'année 1962 et elle n'a présenté qu'un faible excédent pendant la majeure partie de 1963.

La leçon de l'expérience

Lorsque les mouvements de capitaux sont libres, un pays dont les ressources intérieures sont soumises à une pression qui résulte en partie d'une position très forte de la balance des paiements ne peut guère espérer trouver une solution à ses difficultés dans un recours exclusif à la politique monétaire. Dans le cas de la République fédérale d'Allemagne, les tentatives qui ont été faites en vue de freiner l'expansion par des mesures monétaires ont abouti à des entrées massives de fonds liquides. Ces mesures ont aussi été à l'origine des entrées considérables de capitaux privés à long terme; le taux d'intérêt des obligations à long terme allemandes réagit particulièrement aux fluctuations de la situation monétaire en raison de la position dominante occupée par les banques allemandes sur le marché des obligations.

Une politique budgétaire plus active aurait facilité la gestion de la demande et l'action défavorable exercée sur les mouvements de capitaux aurait été moins prononcée. Toutefois, dans un pays où l'on admettait en général que la structure des coûts et des prix était très différente de celle des pays concurrents, les effets d'une politique budgétaire anticyclique auraient été compensés, en partie du moins, par un accroissement de l'excédent des paiements courants. Dans ces conditions, la République fédérale d'Allemagne se trouvait devant une alternative : réévaluer sa monnaie ou pratiquer l'inflation jusqu'à ce que ses coûts et ses prix s'alignent sur ceux de l'étranger. La réévaluation paraissait le remède le plus approprié. Peut-être eût-il mieux valu y recourir plus tôt; ce faisant, on aurait peut-être évité ces entrées gênantes de capitaux attirés par l'essor de l'économie allemande, la politique monétaire suivie pour l'enrayer et la perspective de la réévaluation. En outre, si l'essor économique avait été enrayer plus tôt, la diminution des marges bénéficiaires des entreprises et des investissements qui a suivi aurait peut-être été moins prononcée. Enfin, l'économie allemande n'aurait peut-être pas connu en 1963 la croissance relativement lente qui lui a permis de réaliser un important excédent de paiements extérieurs vers la fin de l'année.

LA SITUATION EN 1963-1964

En 1963, on a de nouveau assisté à un afflux de capitaux privés à long terme dont la cause résidait en partie dans les mesures prises à l'étranger, notamment l'institution de nouveaux impôts et des nationalisations. A l'automne, l'excédent commercial s'est soudain gonflé pour atteindre un chiffre correspondant à une cadence annuelle de 4 milliards de dollars (corrigée des variations saisonnières).

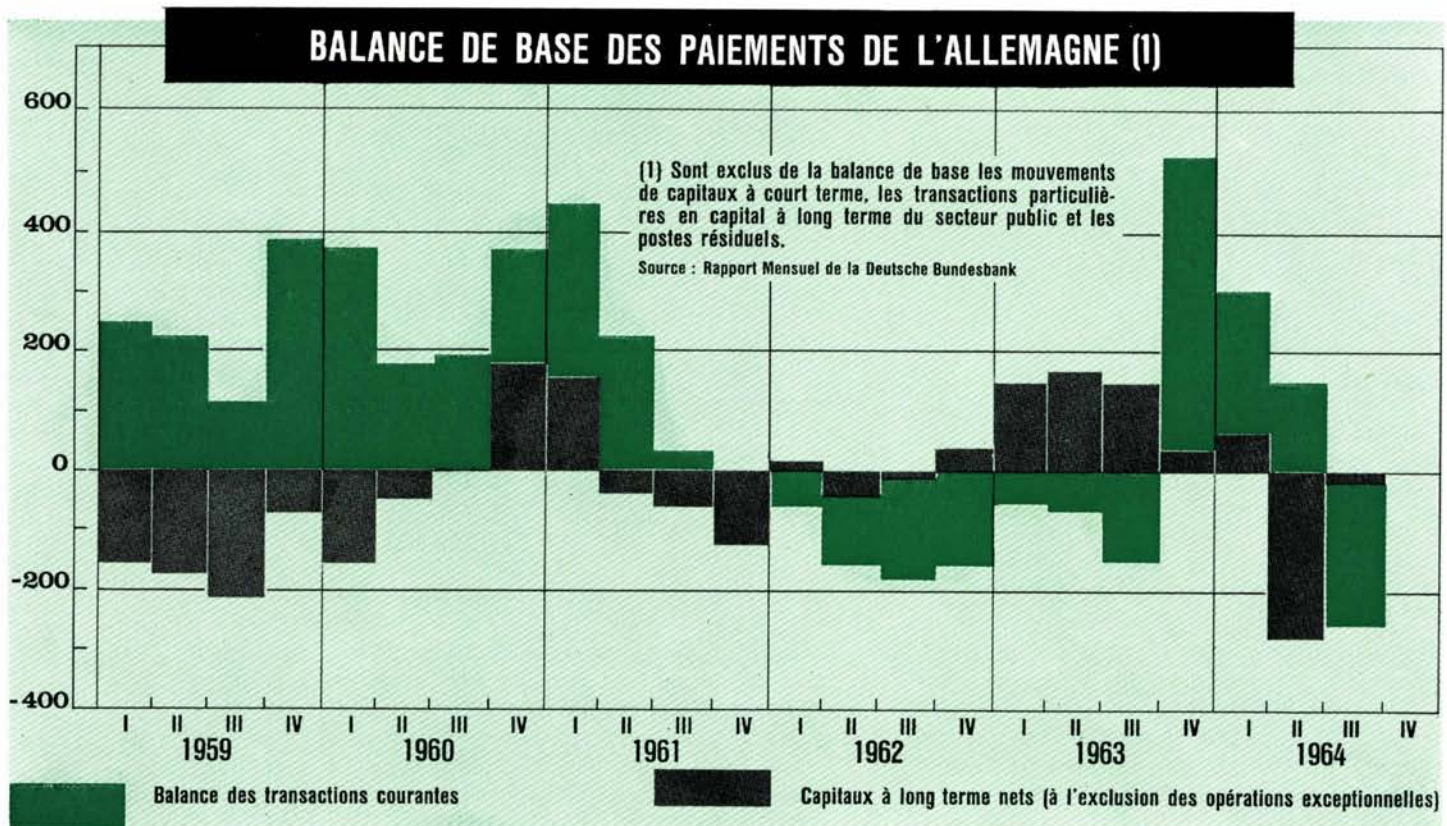
La principale cause de ce brusque accroissement semble avoir été le fait que de fortes pressions inflationnistes pesaient sur l'économie de certains grands partenaires commerciaux de la République fédérale d'Allemagne à une époque où pour l'économie allemande la demande intérieure était relativement faible.

L'action des pouvoirs publics

Comme en 1960, le Gouvernement a cherché à décourager les entrées et à encourager les sorties de fonds liquides par des mesures analogues à celles qui avaient été employées trois ans plus tôt. En outre, pour décourager les achats étrangers d'obligations allemandes, qui constituaient la principale cause de l'afflux de capitaux, le Gouvernement a proposé, en mars 1964, d'instituer une retenue fiscale de 25 % sur les intérêts versés aux détenteurs étrangers d'obligations allemandes. Il a proposé en même temps de supprimer la taxe sur les émissions de valeurs pour donner plus d'attrait aux émissions de valeurs étrangères sur le marché allemand; ces deux mesures ont depuis lors été adoptées par le Parlement. En juillet, les droits sur les importations de certains produits ont été quelque peu réduits. La situation ne paraissait pas appeler un remède aussi énergique que la réévaluation, car les pouvoirs publics avaient le sentiment que le déséquilibre de la balance commerciale aurait un caractère temporaire.

Cette impression a été confirmée par les faits. L'essor des

(Suite page 16)



exportations a stimulé l'économie allemande, de sorte que la demande allemande d'importation est devenue plus active. En même temps, quelques-uns des partenaires commerciaux de l'Allemagne ont réussi à restaurer un certain équilibre intérieur. L'annonce d'un projet de retenue fiscale a provoqué des ventes considérables d'obligations allemandes par des étrangers et un renversement brutal du mouvement des capitaux.

La leçon de l'expérience

Un mouvement d'entrées de capitaux privés à long terme, même s'il n'est pas motivé exclusivement par des considérations de gains, peut être renversé, du moins temporairement, par l'effet de mesures énergiques visant à réduire le rendement de ces capitaux. Dans le cas de la République fédérale d'Allemagne, où un abaissement important des taux d'intérêt à long terme semble exclu à brève échéance pour des raisons d'ordre institutionnel, l'application d'une retenue fiscale semblerait constituer un remède judicieux. Une mesure visant exclusivement une catégorie précise d'investissements pourrait bien entendu avoir pour effet d'orienter les capitaux venus de l'extérieur vers d'autres catégories de placements, mais rien de tel ne paraît avoir été fait jusqu'ici.

Les mesures prises en vue de desserrer les liens entre les marchés monétaires intérieur et international peuvent donner de bons résultats dans l'immédiat; il est toutefois encore trop

tôt pour savoir si les dispositions adoptées par les autorités allemandes suffiront à décourager les entrées de capitaux à court terme dans les cas où le marché intérieur est tendu. Un ensemble de mesures qui, dans des conditions monétaires intérieures déterminées, réussit à arrêter l'afflux de fonds liquides de l'étranger et à encourager les banques du pays à augmenter leurs avoirs étrangers peut être moins efficace lorsque la tension s'accroît sur le marché intérieur.

LES CONCLUSIONS DU COMITE

En 1963-1964 comme en 1960-1961, la situation excédentaire extrême a été très rapidement corrigée dès que les pouvoirs publics ont agi. Si l'on peut être satisfait de la rapidité avec laquelle le déséquilibre a récemment été corrigé, on ne peut considérer sans une certaine déception la structure de l'équilibre qui lui a succédé, et ceci vaut aussi pour les événements de 1960-1961. Dans les deux cas, l'excédent des paiements courants a été éliminé et l'afflux de capitaux à long terme interrompu. Il serait préférable qu'un pays comme la République fédérale d'Allemagne réalise un équilibre approximatif de sa balance des comptes au moyen de sorties nettes de capitaux à long terme d'un montant suffisant pour compenser *grosso modo* un excédent des paiements courants d'une certaine importance.

POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES MARCHES AGRICOLES

L'une des difficultés auxquelles l'agriculture doit faire face réside dans l'instabilité relative des marchés. Les fluctuations de prix y prennent souvent une amplitude qui n'a aucune commune mesure avec les fluctuations du volume de l'offre ou de la demande qui les ont provoquées. Aussi un système d'information permanent sur la situation des marchés et de leurs perspectives s'impose-t-il, tant en vue d'offrir aux producteurs, aux fournisseurs ainsi qu'aux acheteurs la base d'appréciation qui leur fait défaut que pour corriger dans une certaine mesure les déséquilibres existants ou prévisibles. □□□ Si, en outre, il est possible de connaître et de discuter les politiques et les intentions à plus long terme en matière de production et de débouchés, cette confrontation peut amener les Gouvernements à infléchir et à concerter leurs politiques de manière à éviter des difficultés ultérieures. □□ La nécessité de disposer d'informations étendues et sûres sur la situation des marchés et d'approfondir les connaissances dans ce domaine est une question qui préoccupe depuis longtemps les Gouvernements et les milieux professionnels. Des réseaux d'information ont été créés par les pouvoirs publics et par des entreprises commerciales, ces dernières les réservant souvent d'ailleurs à leur usage exclusif. □□□ A l'échelon international, des efforts analogues ont été faits en vue de suivre et de prévoir l'évolution de certains marchés, comme ceux des céréales et du sucre. Mais, jusqu'à ces dernières années, les informations concernant d'autres produits pourtant importants et sensibles comme la viande, les produits laitiers et les fruits et légumes, se caractérisaient encore par leur fragmentation et leur dispersion. Avec la collaboration active des Gouvernements Membres, l'OCDE a entrepris de combler ces lacunes. □□ On trouvera dans les pages suivantes une description rapide des méthodes suivies, de quelques problèmes qui se sont posés et qui se posent et des efforts entrepris en vue de contribuer à leur solution.



Rassembler, confronter et diffuser des informations

Afin d'aider les Gouvernements à prendre, si possible de manière concertée, les mesures nécessaires en vue de remédier aux difficultés prévisibles sur certains marchés agricoles, le Comité de l'Agriculture de l'OCDE a institué des Groupes de Travail permanents qui ont pour tâche d'examiner périodiquement la situation et les perspectives du marché des produits qui les concernent.

Les Groupes de Travail actuellement en activité sont au nombre de trois et s'occupent respectivement de la viande, des produits laitiers et des fruits et légumes. Deux autres Groupes (céréales et plantes industrielles) peuvent être mis en activité sur instructions du Comité de l'Agriculture.

La participation à ces Groupes est ouverte à tous les pays Membres et observateurs. Chaque pays intéressé, comme exportateur ou comme importateur, désigne un ou plusieurs représentants. Il s'agit généralement de représentants gouvernementaux mais, dans de nombreux cas, des membres d'organisations professionnelles sont désignés comme délégués par les Gouvernements ou comme conseillers des délégués officiels.

Ces groupes se réunissent généralement deux fois par an au siège de l'OCDE mais, en fait, la fréquence des réunions dépend de l'importance et de l'urgence des questions à discuter. Ainsi le Groupe de Travail des Produits Laitiers qui se réunissait très fréquemment au moment de la crise du marché international du beurre en 1961 a espacé ses réunions maintenant que ce marché connaît une relative stabilité.

Leur première tâche est un échange de vues et d'information sur les problèmes à court terme qui se posent dans leur secteur. Pour ce faire, un certain nombre de travaux préparatoires sont nécessaires : la Division des Marchés Agricoles émet régulièrement des questionnaires portant sur le minimum de renseignements indispensables pour se faire une image de l'évolution du marché et de ses perspectives. À l'aide des réponses reçues ainsi que d'autres informations disponibles, le Secrétariat établit des rapports périodiques (mensuels ou semestriels). Lorsqu'une réunion d'un Groupe est convoquée, celle-ci dispose ainsi automatiquement d'une première base solide pour engager ses discussions. Lorsqu'il n'est pas estimé nécessaire de réunir les experts, les rapports du Secrétariat sont cependant diffusés à tous les Gouvernements et constituent ainsi une source d'information officielle permanente.

Les plus grandes difficultés rencontrées pour l'établissement des rapports périodiques résident dans l'inégalité des moyens statistiques et des sources d'information dont disposent les divers pays Membres. Lorsqu'il s'agit en outre d'obtenir des données prévisionnelles sur le volume de la production, les disponibilités exportables, les besoins d'importation, les stocks, etc., leur divulgation risque de se heurter à des réticences en raison de l'utilisation qui pourrait en être faite dans un but spéculatif.

Ce n'est que progressivement que les Gouvernements ont été en mesure de fournir rapidement les informations nécessaires pour que les confrontations ne se confinent pas à un examen historique de l'évolution du marché mais soient, au contraire, centrées sur les développements prévisibles. Certes, il existe encore des lacunes dans les informations transmises et leurs bases ne sont pas toujours comparables, mais l'émulation a succédé à la réticence et le nombre et la valeur des données s'élèvent constamment. Les contacts personnels établis au sein des Groupes de Travail permettent encore d'ajouter à ces données officielles « écrites » des informations « orales » plus directes et confidentielles.

Ainsi, munis du maximum de données, les Groupes s'engagent dans leur discussion, à l'issue de laquelle est établi un rapport de synthèse à l'usage des Gouvernements. Ces rapports ne sont généralement pas publiés en raison du caractère confidentiel de certaines informations qu'ils contiennent. Lorsque le marché étudié présente un caractère précaire, les rapports peuvent contenir des suggestions ou des recommandations quant aux moyens à mettre en œuvre pour prévenir ou pallier les difficultés nationales, sans créer d'autres difficultés aux pays partenaires, importateurs ou exportateurs. Ces recommandations peuvent être discutées et entérinées par le Comité de l'Agriculture et par le Conseil de l'Organisation comme on le verra plus loin.

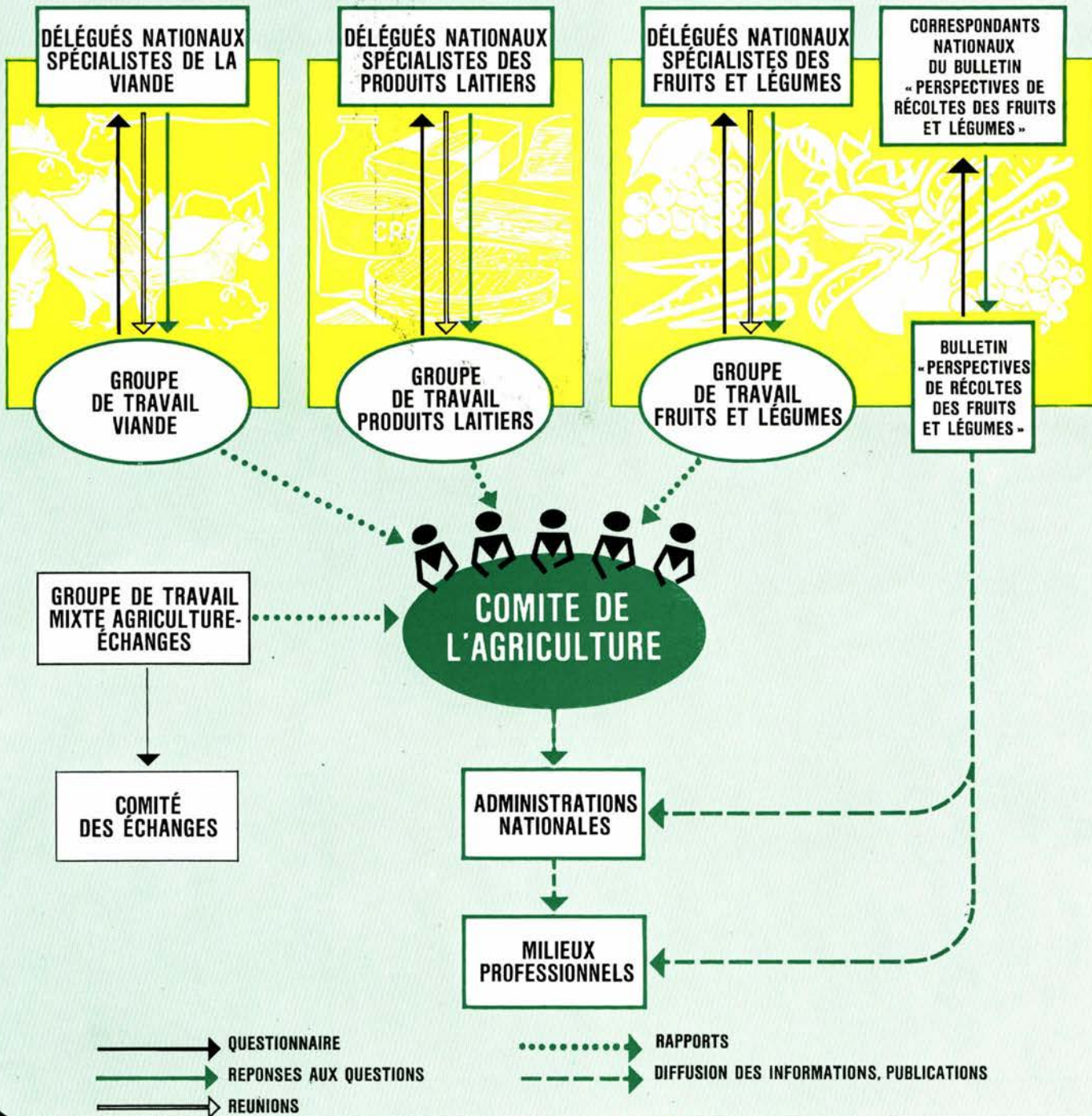
Les Groupes de Travail ont aussi la possibilité — et ils ne manquent pas de le faire à chacune de leurs réunions — d'examiner les modifications intervenues dans les politiques des produits de leur compétence et, en particulier, celles qui concernent les régimes d'échanges. Toutefois, dépassant l'examen des marchés et des problèmes à court terme pour lesquels ils avaient été originellement créés, certains Groupes ont, en outre, depuis quelques mois, pris l'initiative de travaux de portée plus vaste : il s'agit d'organiser une confrontation des politiques et des perspectives de production et de débouchés à plus long terme. C'est le cas pour le secteur des fruits où les connaissances font jusqu'à présent gravement défaut. C'est aussi le cas de la viande bovine dont les perspectives de développement de la production et des échanges demeurent incertaines, malgré la pénurie actuelle en Europe.

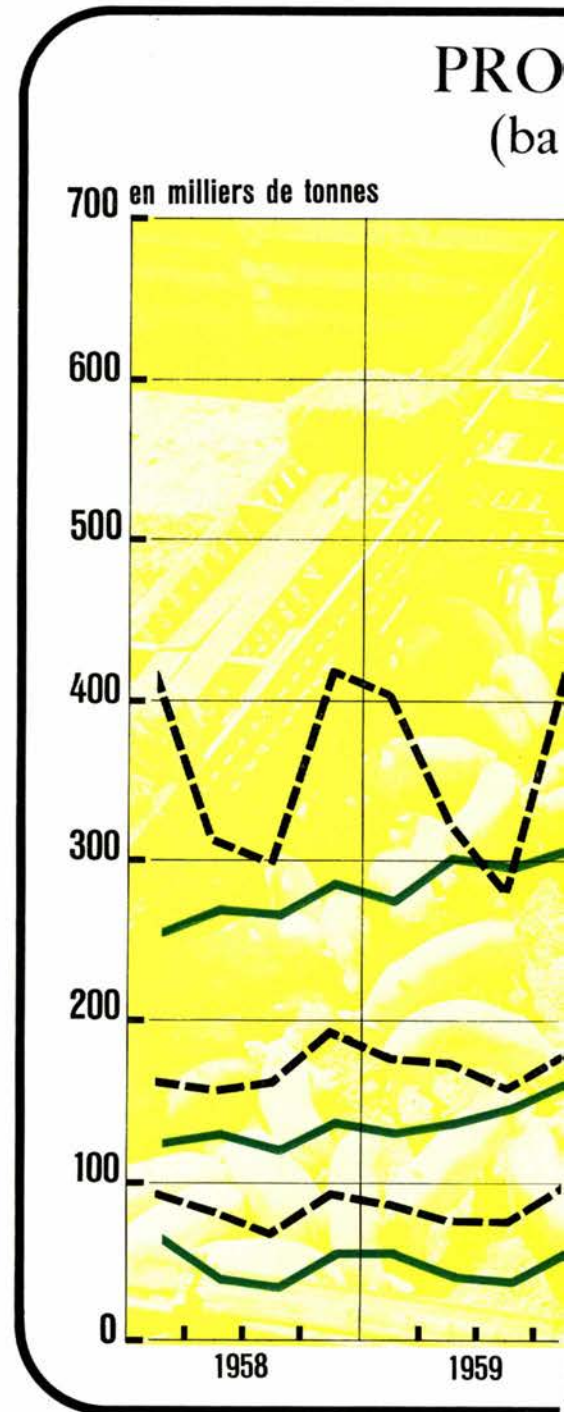
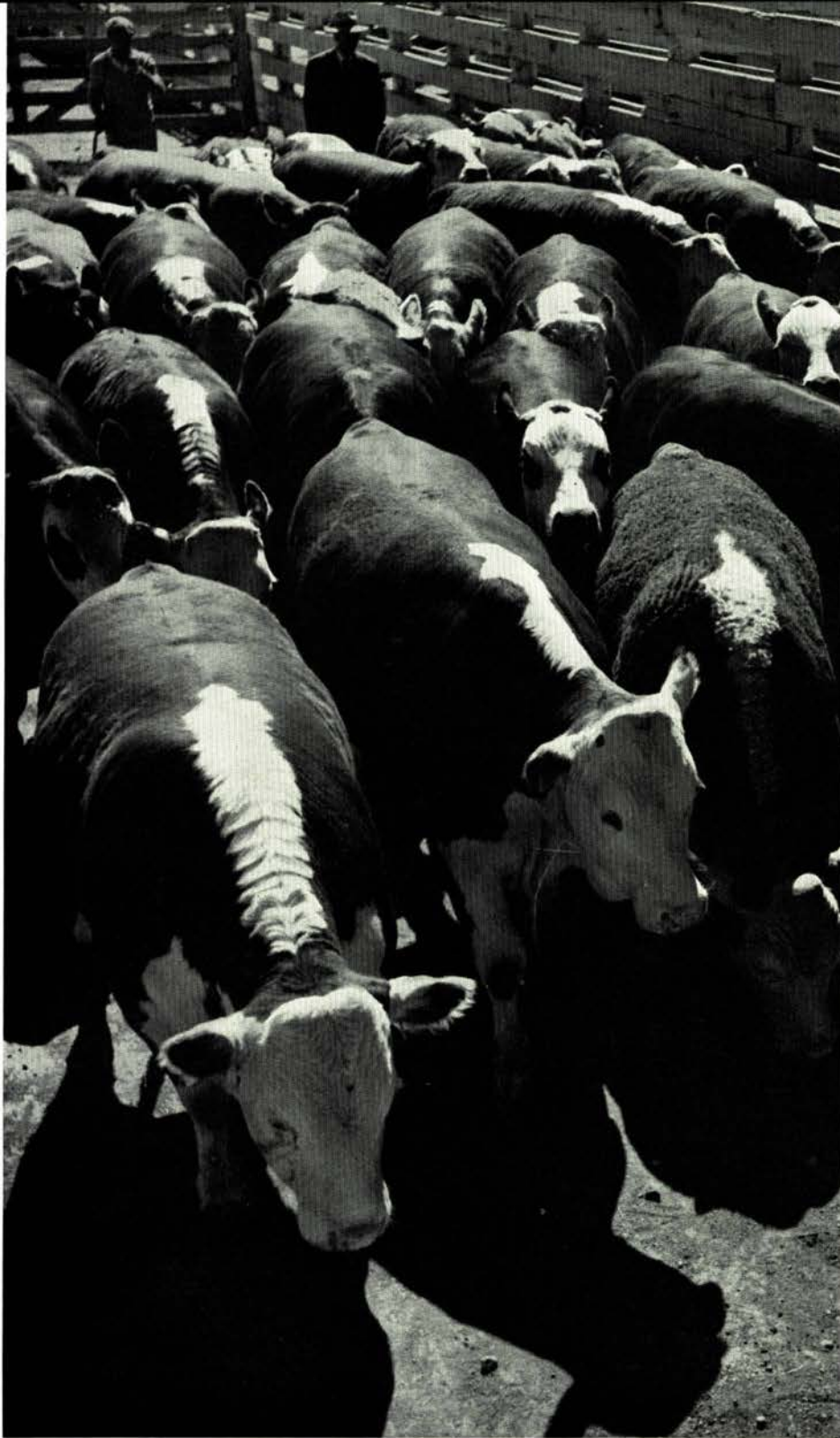
Ainsi devrait-il être possible de mieux comprendre l'évolution des marchés et d'en prévoir le sens et l'ampleur avec un préavis suffisant pour permettre aux Gouvernements de s'y préparer et de se concerter sur les inflexions à donner à leurs politiques. Ces tâches nouvelles et difficiles nécessiteront une coopération très active des pays Membres.

Si les méthodes de travail et les objectifs des Groupes de produits sont similaires dans l'ensemble, ils diffèrent pourtant dans le détail en fonction des problèmes propres aux divers secteurs étudiés et des préoccupations qui en découlent pour les pays Membres.

prévisionnelles pour l'usage des Gouvernements

LES ECHANGES D'INFORMATION SUR LES MARCHES ENTRE LES ADMINISTRATIONS NATIONALES ET LES GROUPES DE TRAVAIL SPECIALISES DE L'OCDE



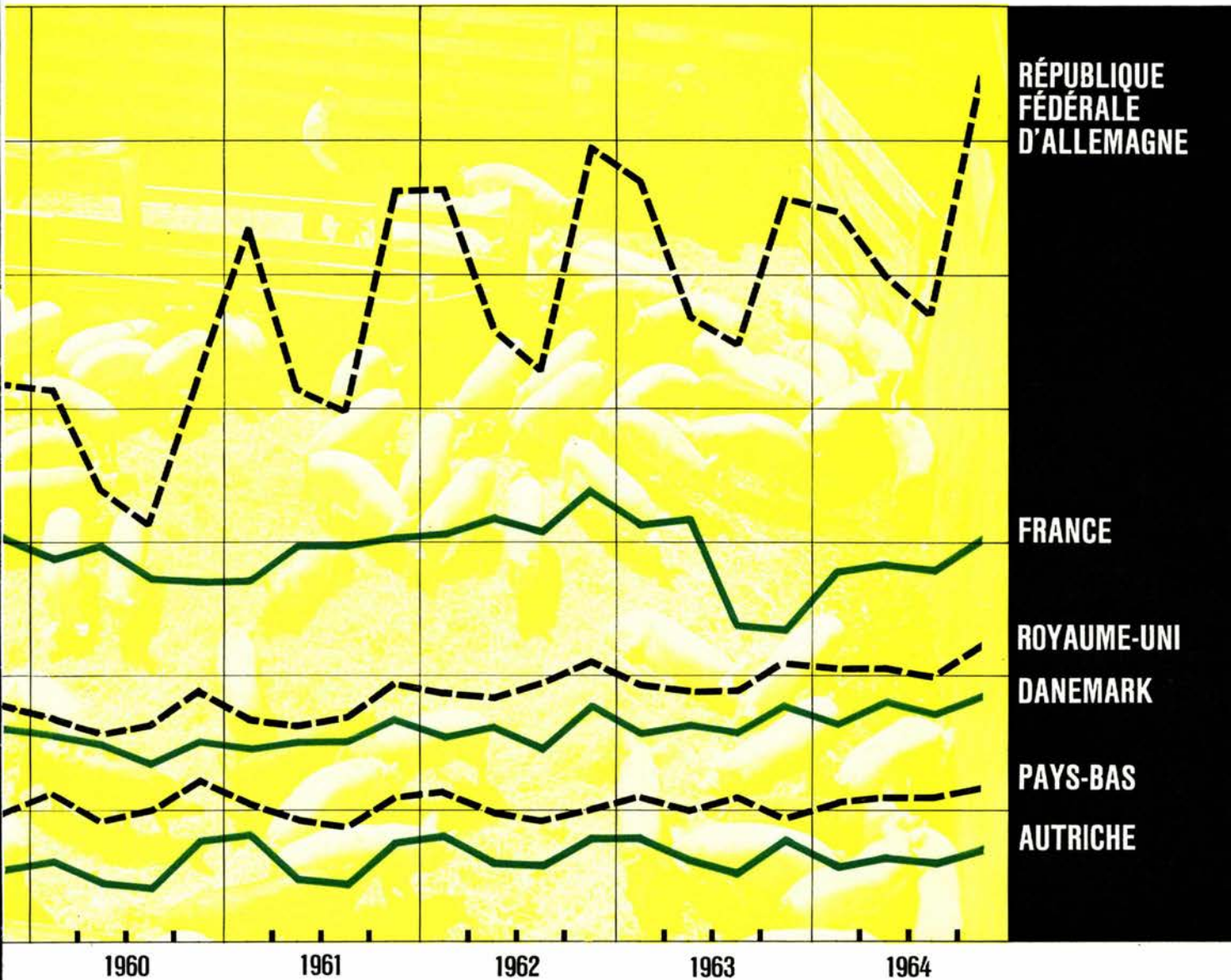


Viande



DUCTION DE VIANDE DE PORC

sée sur les chiffres de production trimestriels)



Le marché du porc est bien connu pour son irrégularité quasi-chronique. Les fluctuations saisonnières sont souvent décalées ou amplifiées en raison des réactions trop prononcées de certains producteurs aux mouvements de prix. Elles posent, régulièrement, des problèmes dans pratiquement tous les pays producteurs. Si les cycles de production se situent à des périodes différentes suivant les pays, les problèmes peuvent parfois trouver une solution dans une intensification temporaire des échanges. Par contre, une quasi-simultanéité des cycles dans plusieurs pays voisins risque de pro-

voquer des tensions ou des dépressions graves sur le marché si des palliatifs ne sont pas prévus en temps utile.

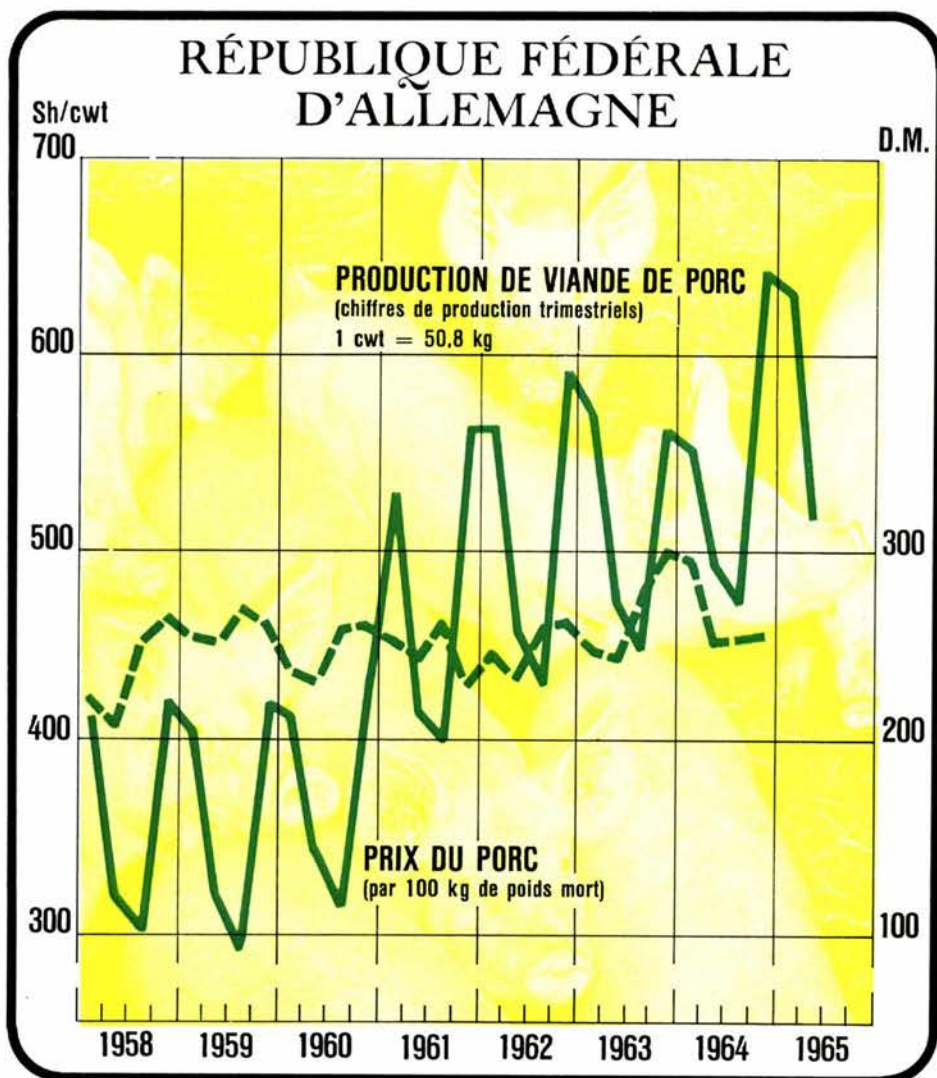
Ainsi, le secteur du porc peut être considéré comme un cas type où une connaissance exacte des diverses situations nationales et de bonnes données prévisionnelles constituent un instrument indispensable aux Gouvernements en vue de déterminer la nature et l'ampleur de leurs actions éventuelles. Cette connaissance peut aussi permettre de mesurer la valeur des rumeurs du marché, où la spéculation n'est pas toujours étrangère et,

au besoin, y couper court.

C'est pourquoi depuis plusieurs années déjà, l'OCDE a mis au point un système d'informations réciproques, comportant notamment la communication des résultats des recensements du cheptel porcin et des prévisions de production six mois à l'avance. La somme de ces renseignements, ajustés périodiquement, permet de prévoir l'évolution du marché avec un minimum de précision.

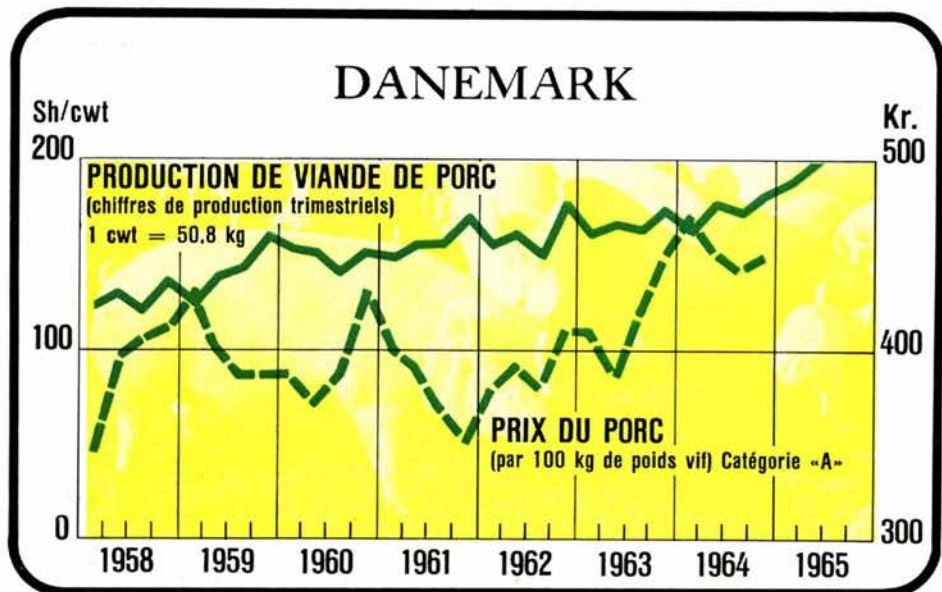
Ainsi, après une période de relative pénurie en Europe (fin 1963, début 1964), marquée par des prix élevés et des mouvements d'échanges impor-

Viande • Viande • Viande • Viande •



tants, le marché a connu une certaine stabilité au milieu de 1964. Mais, dès cette époque, le Groupe de Travail de la Viande, averti des augmentations d'effectifs du cheptel — notamment des truies portantes — estimait qu'à partir de la fin de l'année « la production globale dépasserait certainement les possibilités de débouchés à des prix rémunérateurs pour les producteurs ». Un premier facteur de la surproduction attendue tenait à l'accroissement escompté de la production dans plusieurs pays traditionnellement importateurs de viande porcine tandis que dans les pays habituellement exportateurs aucune réduction, bien au contraire, de la production n'était prévue.

Par ailleurs et sauf en cas d'augmentation très sensible du prix du bœuf, le Groupe de Travail jugeait que la « demande très active pour le bœuf ne se reporterait pas sur le porc de façon suffisamment marquée pour enrayer un fléchissement des prix ». Dans ces conditions, le Groupe avait recommandé aux pays Membres d'orienter leur production vers les types et les poids de porc qui jouissent de la préférence des consommateurs ou des utilisateurs et d'adopter des mesures propres à contrôler le niveau des apports sur le marché. D'autres mesures restrictives comme les primes à l'abattage de truies portantes ou des porcs avant qu'ils n'aient atteint leur poids normal, la limitation des saillies, à l'étude dans certains pays, avaient aussi retenu l'attention du Groupe.



La réunion de novembre du Groupe de Travail a permis de faire le point de la situation sur la base des dernières données disponibles et d'informations directes sur les mesures prises par divers pays et leurs premiers effets. La réunion a pu ainsi circonscrire, avec précision, les pays et l'époque où des excédents pourraient apparaître sur le marché. Par là-même, elle engageait ces pays à renforcer leur action sans « exporter leurs difficultés » et réduisait à leur juste proportion les bruits alarmants qui circulaient alors.

Il est ainsi possible, une fois encore, grâce à un ensemble d'informations et de contacts et de mesures correctives prises à temps, que ce marché sensible

Viande • Viande • Viande • Viande •

passé sa période la plus critique sans connaître le fléchissement excessif des prix tant redouté quelques mois plus tôt.



Les problèmes posés par la volaille diffèrent de ceux qui concernent le porc et dans ce domaine les préoccupations des experts sont d'une autre nature. Ici, l'intérêt ne saurait résider dans des prévisions à court terme d'une production dont le cycle est de l'ordre de quelques semaines. Il se porte, par contre, sur l'évolution générale de ce secteur qui connaît, depuis une dizaine d'années, une transformation fondamentale.

L'industrialisation de la production de volaille, particulièrement des poulets à rôti, est un des exemples les plus frappants de la mise en œuvre de nouvelles techniques de production de masse qui ont complètement modifié les conditions traditionnelles du marché. Inaugurées après la guerre en Amérique du Nord, elles se sont étendues et s'étendent encore à l'Europe Occidentale. L'élevage de la volaille n'y est pratiquement plus l'activité accessoire qui permettait d'« arrondir » le revenu des agriculteurs. Ce sont des entreprises se consacrant essentiellement — voire exclusivement — à cette forme d'activité qui assurent une part croissante de la production. L'accroissement considérable de la productivité, qui en est résulté, a entraîné une réduction des prix de vente — de l'ordre de 50 % en dix ans dans plusieurs pays Membres — amenant par là-même une augmentation spectaculaire de la consommation. L'élargisse-

ment du marché a, dans le même temps, permis d'instaurer des méthodes plus rationnelles aux stades du conditionnement, de la conservation et de la distribution.

Mais pour que l'ensemble des moyens mis en œuvre demeure rentable, il est indispensable de disposer d'un marché étendu comportant le minimum d'entraves.

Les échanges internationaux se sont développés de manière surprenante. Le commerce de ce produit, qui n'était autrefois que national ou régional, est devenu rapidement un élément important des échanges agricoles entre les pays Membres de l'OCDE.

En tête des pays exportateurs figurent les Etats-Unis qui, bénéficiant de leur avance technique, contribuent pour plus de 40 % aux exportations totales de la zone OCDE. Plus de la moitié des exportations des Etats-Unis est dirigée vers la République fédérale d'Allemagne, le plus grand importateur mondial (les importations allemandes constituent environ 80 % des importations totales de volaille d'Europe occidentale).

La production européenne — y compris la production allemande — se modernise. Mais n'ayant pas encore atteint le degré de technicité des Etats-Unis, ayant des coûts d'aliments

du bétail plus élevés et un niveau de consommation plus faible, l'Europe tend à réserver une place à sa propre production et à freiner les importations d'outre-mer.

A l'intérieur même de l'Europe, la lutte est vive entre les exportateurs et les aides accordées aux exportations compliquent quelque peu le jeu de la concurrence.

Par conséquent, le Groupe de Travail de la Viande porte de temps en temps à son ordre du jour la situation du marché de la volaille. Il s'agit alors de faire le point, de mesurer le terrain parcouru d'apprécier les conséquences sur les échanges et la production des mesures d'intervention, de prévoir les tendances et de sonder les intentions.

Cependant la consommation — bien qu'elle ne jouisse pas toujours des prix les plus bas qu'elle pourrait obtenir — continue à augmenter. Ce développement constant (et il demeure encore une marge considérable entre la consommation des Etats-Unis : 17 kg et la consommation la plus élevée d'Europe, celle de la France : 9 kg) est la principale raison pour laquelle la diminution des échanges n'a pas été aussi importante qu'on a pu le craindre et qu'il reste pour l'avenir des motifs d'un optimisme raisonnable. *(Suite page 24)*



Viande • Viande • Viande • Viande

(Suite de la page 23)



La viande bovine constituait un secteur sans histoire sur le plan international il y a deux ans encore. Jusqu'à cette époque, bon an mal an, les déficits étaient assez aisément compensés par des importations et il n'était pas difficile de trouver un marché pour les disponibilités exportables. En 1964, la viande bovine est devenue la première préoccupation du Groupe de Travail de la Viande.

Alors qu'au début de 1964, le Royaume-Uni tentait encore d'engager ses principaux fournisseurs dans un arrangement tendant à limiter volontairement leurs exportations sur le marché du Royaume-Uni et que les Etats-Unis obtenaient un arrangement de cette nature avec leurs fournisseurs de bœuf et de mouton, la situation s'est brusquement modifiée sur le marché mondial. Face à une consommation en plein essor, l'offre est apparue insuffisante, les prix se sont raffermis et les stocks se sont rapidement amenuisés. En Europe, en particulier, l'augmentation constatée de la demande tient à l'élévation du niveau de vie de la population. Malgré son prix, la viande bovine est en général la plus appréciée des consommateurs. Au contraire, depuis 1962, la production marque le pas. La réduction du nombre des vaches laitières, l'insuffisance de l'approvisionnement en fourrages dû à l'hiver rigoureux 1962-1963, l'abattage important de veaux en 1963 dans certains pays se sont même traduits dans de nombreux pays par un fléchissement de la production.

Le Groupe de la Viande, à sa réunion de mai 1964, a procédé à un examen très attentif des diverses situa-

tions nationales et a été informé des possibilités d'exportation des grands pays exportateurs non membres : Australie, Nouvelle-Zélande, Argentine et Uruguay.

Bien qu'en raison de ses diverses origines (élevages spécialisés, cheptel laitier, engraissement des veaux), il soit difficile de faire des estimations de production de viande bovine, le Groupe a été en mesure de dresser un premier bilan de ce que serait la situation des approvisionnements pour l'année 1964. Il a pu mesurer aussi, grâce aux dernières données disponibles sur le nombre des animaux l'ampleur du déclin relatif de la production bovine dans de nombreux pays européens.

L'intérêt porté à ces confrontations et le besoin de prévoir ce que sera la situation en 1965 ont été tels que la plupart des Délégués sont arrivés à la session d'automne du Groupe de Travail munis de premières estimations, pour 1965, tant sur les effectifs du cheptel que sur la production de viande de bœuf et de veau. Certes, ces chiffres ont été communiqués avec précaution. Mais cet effort de coopération mérite d'être relevé quand on sait les difficultés de la prévision dans ce domaine. Cette nouvelle confrontation des tendances à court terme a confirmé pour l'année 1965 l'insuffisance de la production bovine en Europe, les augmentations de production très modestes prévues dans certains pays étant compensées par de faibles régressions dans d'autres. Une certaine progression de la consommation d'autres viandes, notamment dans les pays où les écarts de prix sont les plus marqués, laissait pourtant prévoir un ralentissement de la progression de la demande de viande de bœuf et de veau.

Cependant, d'une manière générale, les discussions du Groupe de Travail ont constamment débordé du cadre des perspectives à court terme. Le Groupe s'est notamment interrogé sur l'avenir de la consommation et plus encore sur celui de la production en Europe Occidentale, en Amérique du Nord et dans les autres pays du monde. En particulier, l'évolution récente pourrait laisser penser que l'Europe, pour satisfaire la demande croissante, pourrait devoir demeurer

importatrice dans une mesure au moins équivalente à celle des dernières années. Il pourrait aussi sembler que les nouveaux courants d'échanges vers l'Europe, notamment à partir de l'Amérique du Nord, pourraient se maintenir ou s'intensifier pendant quelques années au moins, si les prix sont compétitifs et les qualités adaptées à la demande.

De nombreux facteurs ont été évoqués qui pourraient agir dans le sens d'une stagnation relative de la production; d'autres pourraient avoir pour effet de donner une nouvelle impulsion à la production et remettre en cause l'impression première. Ces facteurs sont d'ailleurs différents selon les pays.

Le Groupe a considéré que l'enjeu était suffisamment important aussi bien sur le plan des économies internes que sur celui des échanges entre les pays Membres et du commerce mondial pour qu'une analyse de ces divers facteurs soit faite pour tous les pays intéressés, importateurs et exportateurs. L'enquête est maintenant en cours. Elle tente de déterminer, en particulier, en se référant, d'une part à l'expérience des dix dernières années et, d'autre part, aux programmes ou intentions officiels, l'influence que l'on doit attendre sur la production de facteurs tels que les améliorations et transformations dans les techniques de production, les changements éventuels dans les relations de prix viande/lait et viande/céréales, des changements dans les méthodes de commercialisation, les disponibilités de main-d'œuvre, les problèmes de débouchés à la production laitière, le développement du marché intérieur, les espérances d'exportation, l'éventualité d'importation d'aliments du bétail, de bétail d'embouche ou de viande à des prix avantageux, etc. Le nombre, la complexité et l'interdépendance des facteurs influençant la production bovine a conduit le Groupe à mener cette étude, à un premier stade, pays par pays. Le rapport de synthèse qui suivra devrait permettre d'établir de premières estimations quantitatives pour les prochaines années ou donner au moins des indications bien fondées sur les tendances probables de la production et la situation de l'offre jusqu'en 1970.



Produits laitiers

Les problèmes posés par la situation excédentaire du marché des produits laitiers — en fait surtout le beurre et le lait en poudre — ont donné lieu à des consultations fréquentes au cours des dernières années.

En particulier, en 1961, le marché du beurre a connu une longue période de dépression, telle qu'aucun producteur au monde n'était capable de vendre, sans perte, au cours qui pré-

valait alors sur le marché du Royaume-Uni : 250 shillings le cwt pour le beurre néo-zélandais et 254 shillings pour le beurre danois. Le Royaume-Uni, qui absorbe environ 70 % des exportations mondiales, était alors le seul grand marché ouvert sur lequel se concentraient pratiquement toutes les disponibilités exportables. Les offres venaient à la fois des grands exportateurs traditionnels, de « nou-

veaux » exportateurs qui tentaient de prendre une place sur le marché, aussi bien que d'exportateurs occasionnels dont le seul but était de libérer leur propre marché intérieur d'un excédent de production encombrant. Dans de rares cas, les producteurs avaient à supporter eux-mêmes les très bas niveaux de prix (parfois en utilisant les fonds de réserve constitués antérieurement). Mais le plus souvent la perte était compensée par une aide considérable des Gouvernements. Cette aide a dépassé quelquefois le montant du prix de vente.

Le Groupe de Travail des Produits Laitiers, mandaté par le Conseil de l'Organisation, s'est attaqué avec vigueur à cette situation anarchique. Les recommandations très précises qu'il a formulées à cette époque ont été reprises dans les mêmes termes par d'autres Organisations internationales, la FAO et le GATT, qui avaient été saisies du même problème.

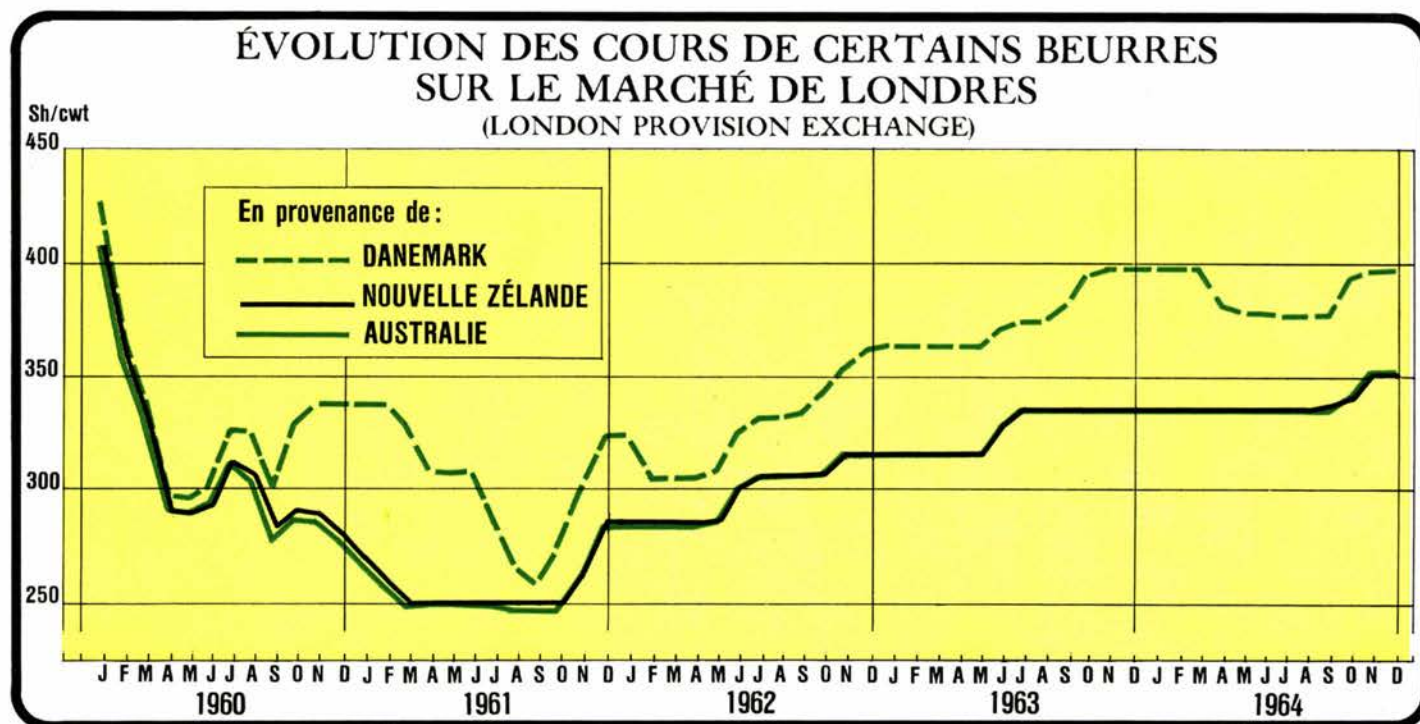
La mise en œuvre de ces recommandations par les pays exportateurs, sans être toujours aussi énergiques qu'il eût été souhaitable, a enrayé la détérioration de la situation et la course à la sous-enchère de certains exportateurs. Mais, bientôt, le Royaume-Uni était amené à instaurer un contrôle des importations, chaque pays exportateur se voyant attribuer un contingent. Cette mesure, aussi bien que les conditions climatiques très défavorables à la production laitière de l'hiver 1962-1963, a eu pour effet un raffermissement sensible des cours. Depuis cette époque, le "London Provision Exchange" a connu une progression constante des prix pour atteindre en décembre 1964 350 shillings le cwt pour le beurre néo-zélandais et 395 shillings pour le beurre danois.

Toutefois, la limitation du marché du beurre n'a sans doute pas été étrangère à l'apparition en 1962 d'un autre problème : faute de pouvoir écouler autant de beurre que leur permettait la production laitière, de nombreux pays ont développé leur production et leurs exportations (souvent subventionnées) de lait entier en poudre. Le même phénomène que pour le beurre tendait à se reproduire. En octobre 1962, les cours du marché mondial avaient baissé d'environ 30 % par rapport à l'année précédente.

A la requête du Gouvernement du Danemark, plusieurs réunions du Groupe de Travail ont été consacrées à l'examen de ces nouvelles difficultés.

De ces discussions est né le "Gentlemen's Agreement sur les

Produits laitiers • Produits laitiers •



Exportations de Lait entier en Poudre", conclu entre la plupart des pays exportateurs de ce produit. A cet arrangement, qui fonctionne en dehors du cadre de l'OCDE, ont adhéré, ou se sont associés des pays non membres. Les pays qui n'y ont pas adhéré n'ont créé aucune entrave à son fonctionnement. L'arrangement a, entre autres, pour objectif « d'éviter que des concurrences excessives n'aient pour effet de porter les prix d'exportation à des niveaux anormalement bas par rapport aux coûts de production des producteurs efficaces ». L'arrangement repose sur l'engagement des pays participants à faire respecter par les exportateurs un prix-plancher à l'exportation, fixé d'un commun accord. Par ce moyen, une certaine discipline dans l'usage des aides a été instaurée. Le Gentlemen's Agreement entre maintenant dans sa troisième année d'existence.

Ainsi, après avoir connu de graves difficultés, le marché international des produits laitiers connaît une certaine stabilité et des prix relativement satisfaisants pour les producteurs. Le marché des fromages, sauf accidents locaux ou temporaires, n'a jamais connu de difficultés du même ordre que le beurre, en raison de la progres-

sion constante de la demande. L'apaisement du marché des produits laitiers est, sans nul doute, dû pour une grande part aux mesures décrites plus haut. Il ne l'est pas moins depuis un an à la diminution de la production laitière enregistrée dans plusieurs pays exportateurs et importateurs. Cette diminution s'est traduite par des achats importants de beurre par la France, la diminution spectaculaire des stocks de beurre et de lait écrémé en poudre des Etats-Unis et du Canada, la diminution des exportations des Pays-Bas et du Danemark.

S'agit-il, une fois encore, de fluctuations de la production dues aux conditions climatiques — notamment sécheresse de l'été 1964 — ou cette diminution doit-elle être considérée comme le signe d'une stagnation ou d'un déclin plus fondamentaux ? L'opinion selon laquelle la pénurie de main-d'œuvre et les servitudes des conditions de production seraient la cause d'une désaffection des producteurs est exprimée dans plusieurs pays producteurs importants. Mais, en général, les avis restent pour le moment très partagés. Et les mises en garde contre une nouvelle expansion demeurent nombreuses.

C'est pourquoi si les pays Membres

de l'OCDE demeurent toujours soucieux de s'informer régulièrement du développement de la situation du marché et des prévisions à court terme (production de lait, de beurre, de fromage, de lait en poudre, stocks de beurre, prix du beurre) au sujet desquels ils disposent d'un rapport mensuel du Secrétariat, ils continuent à se réunir de temps à autre au sein du Groupe de Travail pour procéder à des échanges de vues sur la situation dans chacun des pays de la zone OCDE. Mais les questions soulevées dépassent maintenant de plus en plus les perspectives immédiates. Le nouveau règlement de la CEE et les conséquences qu'il peut avoir sur l'orientation de la production dans la CEE et sur les échanges n'est évidemment pas absent non plus des préoccupations.

Dans ces conditions, il ne serait pas surprenant que le Groupe des Produits Laitiers veuille, bientôt, s'engager dans un examen des perspectives à long terme, plus approfondi que ne le permet le cadre de ses discussions actuelles. Les renseignements recueillis par le Groupe de la Viande dans son étude sur la production bovine pourraient servir de base de départ à cet examen.



Fruits et Légumes

De tous les secteurs agricoles, celui des fruits et légumes est sans doute celui qui, en raison de la nature périssable des produits, est le plus sensible aux fluctuations de la production et des apports sur les marchés. Une bonne connaissance de l'état des marchés et des prévisions de production est un atout considérable.

Mais s'il est l'apanage de quelques opérateurs bien équipés, l'usage qui peut en être fait ne coïncide pas nécessairement avec les intérêts des producteurs et des consommateurs.

Là où l'information était difficile, fragmentaire et confidentielle, les Gouvernements se sont attachés à créer un véritable service des nouvelles du

marché au service de tous. L'OCDE les y a aidés sur le plan international : a) en créant un réseau « Téléx » destiné à l'échange journalier d'informations sur les principaux marchés importateurs et exportateurs. Ce réseau fonctionne maintenant directement entre plusieurs pays Membres européens ;

b) en publiant un Bulletin " Perspectives de Récoltes des Fruits et Légumes ".

Si, pour l'information commerciale journalière, il n'était matériellement possible à l'OCDE que de jouer un rôle de promoteur, elle a, par contre, pu prendre en charge l'élaboration d'une publication qui, pour n'être pas de portée immédiate, n'en est pas moins essentielle. Chaque mois, à date fixe, le Secrétariat rassemble les informations transmises par ses correspondants nationaux sur les superficies cultivées, l'état des plantations et les prévisions de production des principaux fruits et légumes. Ces informations ne sont pas diffusées à l'état brut, mais analysées et classées. Pour les produits qui, comme les pommes, font l'objet d'échanges internationaux importants, les prévisions de production et de disponibilités commercialisables sont ajustées plusieurs fois en cours de campagne et fournies par variétés principales et par régions de production. Le Bulletin est largement diffusé et reproduit dans les journaux professionnels. Bien que comportant encore des lacunes, cette publication permet aujourd'hui à tous les milieux intéressés d'obtenir une bonne image prévisionnelle d'ensemble de la production et du marché.

L'existence du Bulletin permet au Groupe de Travail des Fruits et Légumes de ne consacrer qu'une partie limitée de ses réunions à la discussion des prévisions à court terme. Il n'en demeure pas moins le forum où sont examinés tous les événements récents intervenus dans les politiques nationales et les régimes d'importation et où sont suggérés les moyens de prévenir ou de pallier les difficultés apparaissant sur le marché.

Mais ce qui maintenant préoccupe davantage encore le Groupe de Travail est de tenter de connaître l'évolution probable à long terme du marché des principales productions horticoles. Bien que le secteur des fruits et légumes compte pour une part considérable (de l'ordre de 15 %) dans la production et le commerce agricoles, il souffre d'une absence quasi générale de connaissances sûres et détaillées concernant les perspectives de

Fruits et Légumes • Fruits et Légumes

production et de débouchés et les plans de développement régionaux et nationaux. Le Groupe a décidé d'entreprendre une vaste enquête sur les politiques et les intentions des Gouvernements et des groupements régionaux, publics ou privés, d'examiner leurs chances de réalisation et les problèmes qui pourraient en découler sur le plan national et sur le plan international.

Cette enquête est commencée. Son plan définitif a été mis au point après l'examen par le Groupe de Travail de deux rapports tests portant respectivement sur la France et les Pays-Bas. Il comporte notamment les titres généraux suivants.

- Perspectives générales d'évolution de la production. Analyse des plans régionaux et nationaux et modalités de réalisation.
- Perspectives d'évolution des structures de vente et de la transformation.

En outre, pour chacun des produits représentatifs de la production nationale et qui jouent ou peuvent être appelés à jouer un rôle sur le plan des échanges ou de la transformation, une analyse détaillée des développements escomptés (dans les cas appropriés par variétés) sera faite aussi bien en matière de production qu'en matière de débouchés. Après la synthèse qui sera faite par le Groupe de Travail, les conclusions de l'étude devraient permettre aux pays Membres de disposer d'une vue d'ensemble de la situation et de ses perspectives d'évolution jusqu'en 1970, leur fournissant ainsi des éléments d'orientation et d'inspiration de leur politique horticole.

Enfin, en vue d'améliorer les conditions de commercialisation des fruits et légumes et de contribuer à la réalisation d'une organisation rationnelle du marché, le Groupe de Travail se

préoccupe régulièrement des aspects économiques de la normalisation de ces produits. Le Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales a été créé par une Décision du Conseil de l'Organisation, le 23 mars 1962. Il a pour objet la mise en application concertée des normes communes qui résultent des dispositions arrêtées par la Commission Economique pour l'Europe à Genève. Un Groupe Consultatif spécial est chargé de suivre, sur le plan technique, le fonctionnement de la normalisation et son contrôle. Le Groupe de Travail, quant à lui, examine les conséquences de la normalisation sur le plan de la commercialisation et des échanges. Il veille notamment à ce que les exigences techniques de la normalisation n'aient pas, en créant indirectement de nouvelles entraves aux échanges, un effet opposé à celui recherché par ses promoteurs.

La coopération internationale

Il est clair que l'étude des problèmes des marchés agricoles ne saurait être l'apanage exclusif du Comité de l'Agriculture et de ses Groupes spécialisés. En particulier, si les modifications intervenues dans les régimes d'échanges intéressent les Groupes de Travail par produits, elles concernent aussi une autre instance de l'OCDE, créée conjointement par le Comité de l'Agriculture et le Comité des Échanges pour examiner les problèmes d'intérêt commun aux deux Comités : le Groupe de Travail Mixte Agriculture/Échanges. Les changements dans les « facilités » accordées aux exportations ou les restrictions aux importations, qu'ils émanent des autorités nationales ou qu'ils découlent de la réglementation commune adoptée par la Communauté Économique Européenne, y sont discutés sous une optique plus large que ne le permet le cadre des Groupes de Produits.

Des consultations particulières peuvent aussi y être menées à la demande de tout pays Membre qui, comme exportateur ou comme importateur, s'estime lésé par les pratiques instaurées par un ou plusieurs de ses partenaires, Membres de l'Organisation.

De même qu'au sein de l'OCDE des procédures appropriées permettent d'éviter des conflits de compétence entre les « échangistes » et les « agricoles », de même sont écartés les chevauchements d'activités avec les autres Organisations internationales ayant à connaître des problèmes de produits, en particulier la

FAO et le GATT. La FAO, de plus en plus orientée vers les problèmes des pays en voie de développement, n'a pas créé de Groupes permanents pour les produits dont s'occupe l'OCDE. Mais des spécialistes du Secrétariat de la FAO apportent un précieux concours aux Groupes de l'OCDE. L'OCDE s'est abstenue d'interférer dans les problèmes de négociations commerciales et tarifaires dont le GATT est présentement chargé. Des contacts fréquents entre les Secrétariats de ces Organisations, des échanges de documents d'intérêt commun, la participation d'observateurs de l'OCDE aux réunions de la FAO et du GATT, celle d'observateurs de la FAO et du GATT au Comité de l'Agriculture de l'OCDE créent, en outre, des liens de travail et un esprit de coopération et évitent que les Organisations s'engagent dans des travaux identiques.

Il en est de même, mais selon d'autres procédures, avec d'autres Organisations gouvernementales, comme le Conseil de l'Europe et la Commission Economique pour l'Europe ainsi qu'avec la Commission de la Communauté Économique Européenne. Les Organisations non gouvernementales, et spécialement la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles et la Confédération Européenne de l'Agriculture sont, de leur côté, tenues régulièrement informées des travaux agricoles de l'OCDE et peuvent faire appel au concours de l'OCDE si elles désirent mettre à l'étude, sur le plan professionnel, des sujets pour lesquels l'Organisation possède quelque expérience.



QUELQUES ASPECTS DES PROBLEMES DE L'INDUSTRIE COTONNIERE

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, l'industrie cotonnière a subi de profonds changements. Non seulement le nombre de producteurs nouveaux a continué à s'accroître dans les pays tiers en cours d'industrialisation, mais encore un progrès technique extrêmement rapide a modifié progressivement la structure traditionnelle de ce secteur. D'industrie de main-d'œuvre, le secteur cotonnier s'est transformé en industrie de capitaux, contrainte d'une part d'utiliser intensivement son appareil de production et, d'autre part, en l'absence de débouchés en croissance rapide, de réduire considérablement son dispositif de production.

L'article suivant est dû à J.L. Juvet, Consultant de l'OCDE, et basé sur une étude de l'industrie réalisée par le Comité Spécial des Textiles de l'OCDE et publiée sous le titre «Problèmes de l'industrie cotonnière dans les pays Membres de l'OCDE».

Durant la période 1945-1960, les problèmes conjoncturels sous toutes leurs formes ont plus souvent retenu l'attention des économistes et des autorités publiques que ceux relatifs à l'adaptation des structures et plus particulièrement des structures industrielles. Si les taux élevés d'expansion du produit national brut et de la production industrielle ont parfois masqué la stagnation absolue ou relative de quelques secteurs industriels, il se révèle aujourd'hui que le maintien d'une croissance relativement rapide dans les pays Membres suppose une constante adaptation aux évolutions du marché

et aux changements technologiques dans tous les secteurs économiques importants.

De 1950 à 1963, les industries textiles européennes et américaines ont augmenté leur production respectivement de 2,3 et 1,5 %, cependant que la production industrielle de ces deux régions s'accroissait de 5,8 % et 4 %. Toutefois, le rapprochement de ces divers chiffres ne suffit pas à prouver que le secteur textile est en réelle stagnation; il démontre simplement que la demande d'articles textiles d'origine de ces régions se développe moins rapidement que dans d'autres secteurs. (Suite page 30)

Or, si la stagnation industrielle a pour cause, la plupart du temps, une réduction ou tout au moins une stabilité de la demande, il n'en est pas moins vrai que ce fait ne doit pas, a priori, être considéré comme un facteur empêchant nécessairement l'amélioration progressive de la capacité compétitive d'un secteur industriel.

En effet, il n'est pas impossible d'imaginer que la stagnation de la demande — indice apparent de difficultés — soit accompagnée de manifestations de dynamisme, à savoir : augmentation régulière de la productivité et rentabilité normale des capitaux investis, élévation et niveau des salaires comparables à ceux d'autres secteurs, investissements conformes aux exigences du progrès technique, amortissements réalisés dans des conditions satisfaisantes, utilisation rationnelle des capacités de production.

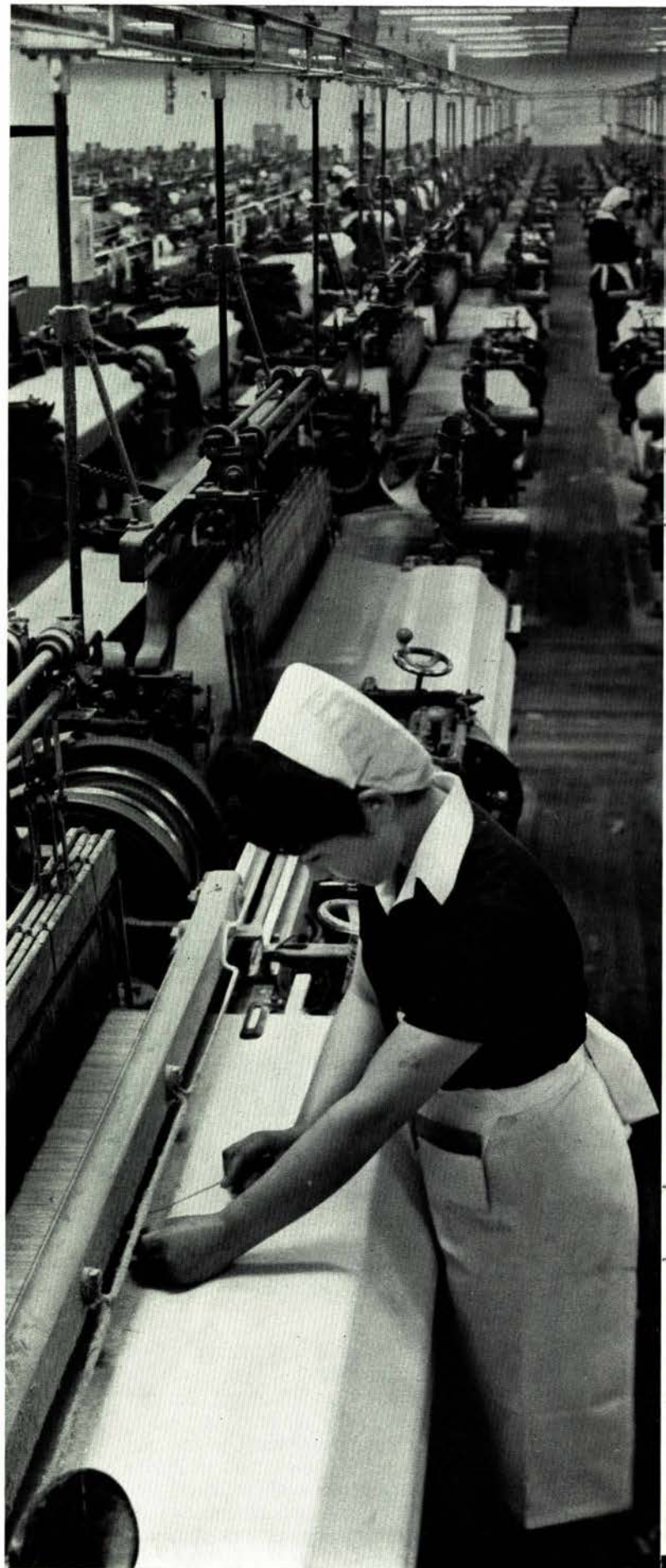
En d'autres termes, la stagnation de la demande ne devrait pas avoir pour conséquence une stagnation du secteur intéressé, dans la mesure où les producteurs adaptent constamment leurs structures à la situation du marché, en tenant particulièrement compte des progrès réalisés sur le plan technique, d'une part, et en améliorant leurs services de distribution et de recherches de marchés, d'autre part.

Toutefois, en ce qui concerne l'industrie cotonnière occidentale, la stagnation relative de la demande a progressivement créé des difficultés d'ordre structural par suite d'une inadaptation de l'appareil de production, difficultés qui sont, en fait, les véritables causes de la situation parfois précaire dans laquelle a été placée l'industrie cotonnière occidentale et surtout celle des pays européens.

Dans ces conditions, la concurrence des pays tiers — principalement des pays asiatiques — qui depuis quelques années se sont introduits sur tous les marchés intérieurs et extérieurs des pays Membres (y compris le Japon), a mis en relief une série de faiblesses d'ordre structural et de nature variable de pays à pays. La concurrence asiatique n'a pas été, sauf dans certains cas précis, la source principale des difficultés ressenties par le secteur cotonnier de la zone OCDE. Dans la plupart des pays Membres, elle a surtout fait apparaître la vulnérabilité du secteur et forcé les entrepreneurs, voire les Gouvernements, à réagir.

L'attitude qui a consisté à fermer les frontières aux nouveaux concurrents n'a été, en définitive, qu'un palliatif permettant, soit de faciliter l'adaptation de l'industrie en fonction d'une évolution technologique rapide, soit de donner à l'industrie le temps de procéder aux réformes nécessaires au rétablissement de sa prospérité.

On constate au moins, actuellement, que les Gouvernements et de nombreux dirigeants professionnels sont conscients des changements qui devraient intervenir pour que l'industrie cotonnière échappe à la stagnation relative dans laquelle elle se trouve. Mais, bien que des initiatives de plus en plus nombreuses aient été prises pour améliorer la situation du secteur, il n'en reste pas moins que de nombreux efforts devraient encore être accomplis pour accélérer les réformes les plus nécessaires.



Pour bien comprendre les problèmes actuels du secteur cotonnier dans la zone OCDE, il convient d'évoquer brièvement son histoire. Au XIX^e siècle, son évolution se confond largement avec l'industrialisation et le développement économique des pays occidentaux; après la première et surtout après la deuxième guerre mondiale, les difficultés qu'il rencontre en Europe, particulièrement au Royaume-Uni, découlent des changements intervenus dans la structure de la production, du commerce et de la consommation dans le monde depuis le début du XX^e siècle. La décennie 1960-1970 pourrait aboutir, d'une part, à la liquidation graduelle d'un passé parfois pesant et, d'autre part, à un meilleur équilibre de cette branche.

Cependant, il faut relever dès maintenant que les difficultés auxquelles a dû faire face l'industrie cotonnière des pays occidentaux ont changé de nature au cours du XX^e siècle. Entre les deux guerres, elles ont principalement résulté, d'une part, de l'apparition de nouveaux producteurs (notamment le Japon et l'Inde) et, d'autre part, de la réduction des débouchés liée, en partie, à la crise économique mondiale : le problème était alors surtout social et commercial.

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, il est devenu en outre politique et technique : non seulement le nombre de producteurs nouveaux a continué à s'accroître dans les pays tiers, en conséquence d'une volonté d'industrialisation, mais aussi un progrès technique extrêmement rapide a modifié progressivement la structure traditionnelle de ce secteur; en effet, d'industrie de main-d'œuvre, le secteur cotonnier s'est transformé en industrie de capitaux contrainte, d'une part, d'utiliser intensivement son appareil de production et, d'autre part, en l'absence de débouchés en croissance rapide, de réduire considérablement son dispositif de production.

Au début du XX^e siècle, plus de 90 % du commerce mondial de cotonnades étaient assurés par les pays européens; le Royaume-Uni y contribuait à lui seul pour 70 %. A cette époque, cinq pays seulement approvisionnaient le marché de coton brut, à savoir : les États-Unis, l'Inde, l'Égypte, la Chine et la Russie, ces deux derniers pays étant largement auto-consommateurs.

La première guerre mondiale, tout en provoquant une rupture des relations économiques entre fournisseurs et acheteurs de matières premières et d'articles cotonniers, obligea plusieurs pays à créer un embryon d'industries textiles destinées à satisfaire leur demande intérieure; parfois même, les difficultés d'approvisionnement incitèrent certaines régions à entreprendre la culture du coton.

La crise économique des années 1930 et les mesures autarciques prises par de nombreux pays constituèrent un nouveau frein au développement du commerce d'articles cotonniers, de sorte qu'en 1938 le commerce mondial de tissus avait diminué de 40 % par rapport à 1913. Mais ce recul ne touchait en réalité que les pays européens, dont les exportations chutèrent de 65 % sur la même période.

En effet, le recul de 600 000 t (1) des ventes européennes (dont 540 000 t pour le Royaume-Uni)

était particulièrement compensé par une avance de près de 200 000 t des exportations des pays non européens. En particulier, le Japon avait pris, dès la fin de la guerre mondiale 1914-1918, une position très importante sur le marché textile, puisqu'il exportait en 1938, malgré les entraves au commerce qu'il devait affronter, près de 250 000 t de cotonnades.

Par contre, les États-Unis, premier producteur mondial de coton brut, n'ont jamais joué un rôle très important en ce qui concerne le commerce d'articles cotonniers, sauf peut-être pendant les deux guerres mondiales; en 1938, les exportations américaines ne s'élevaient qu'à 42 000 t; ce pays n'a donc pratiquement pas été touché par les changements intervenus dans la structure du commerce international entre les deux guerres.

A la fin de la deuxième guerre mondiale, la situation structurale de ce secteur pouvait se résumer comme suit dans les pays Membres.

- a) Les États-Unis possédaient une industrie dynamique bien organisée et relativement jeune; son déplacement entre les deux guerres du Nord vers le Sud, réservoir d'une main-d'œuvre relativement bon marché, non seulement rapprocha cette industrie des sources de matières premières et de nouveaux marchés allant en se développant, mais encore accéléra la création de structures modernes. Cette industrie avait maintenu son activité pendant la guerre et sa situation financière était favorable.
- b) Au Japon, premier exportateur mondial de cotonnades à la veille de la guerre, les trois quarts des installations de l'industrie cotonnière avaient été détruites pendant le conflit (2). Cette situation apparemment catastrophique devait cependant permettre à ce pays de reconstituer un appareil de production moderne efficace et d'accélérer la reconquête de positions occupées avant guerre.
- c) Les pays européens, surtout le Royaume-Uni, se trouvaient à la tête d'un matériel à la fois pléthorique et souvent désuet, malgré les destructions consécutives à la guerre. Ce matériel n'avait pu travailler qu'à capacité réduite pendant le conflit. L'adaptation des capacités de production à la demande effective allait se révéler l'un des plus sérieux problèmes de l'après-guerre, puisque ce n'est guère que maintenant, vingt ans après le conflit mondial, que paraît réalisable à moyen

(1) La production moyenne des années 1960-1963 se situait, en Europe, environ à 1 100 000 t; la comparaison de ce chiffre avec celui concernant le recul des exportations européennes de 1913 à 1938 montre l'ampleur de la crise qui a frappé l'industrie cotonnière entre les deux guerres.

(2) Sur 11,5 millions de broches et 350 000 métiers existant en 1938, le Japon ne possédait plus que 2 millions de broches et 136 000 métiers en 1945-1946.

terme, en Europe, un équilibre entre le potentiel de l'industrie et la demande virtuelle.

Sur le plan de l'approvisionnement en matières premières, deux tendances se sont affirmées depuis 1945; tout d'abord, la production de coton brut s'est propagée dans de nombreux pays d'Afrique, d'Amérique du Sud, du Moyen-Orient et d'Europe méridionale. Ces nouveaux producteurs participaient dès les années 1960 pour plus de 50 % au commerce mondial total de coton brut, soit environ 1 500 000 t.

Ensuite, le développement de la production de fibres cellulosiques, qui sont apparues sur le marché entre les deux guerres mondiales et qui, progressivement, ont été utilisées dans une grande proportion par l'industrie cotonnière, a été soutenu par les mesures *autarciques* prises pendant la crise des années 1930.

La production de ces nouvelles matières premières, comme d'ailleurs plus tard des fibres synthétiques, s'est fortement accrue depuis 1945 et constitue une ressource considérable pour l'industrie cotonnière des pays Membres, laquelle se transforme de plus en plus en industrie de mélange, ce qui lui permet d'échapper en partie à la concurrence acharnée qui existe dans le domaine des articles en coton pur.

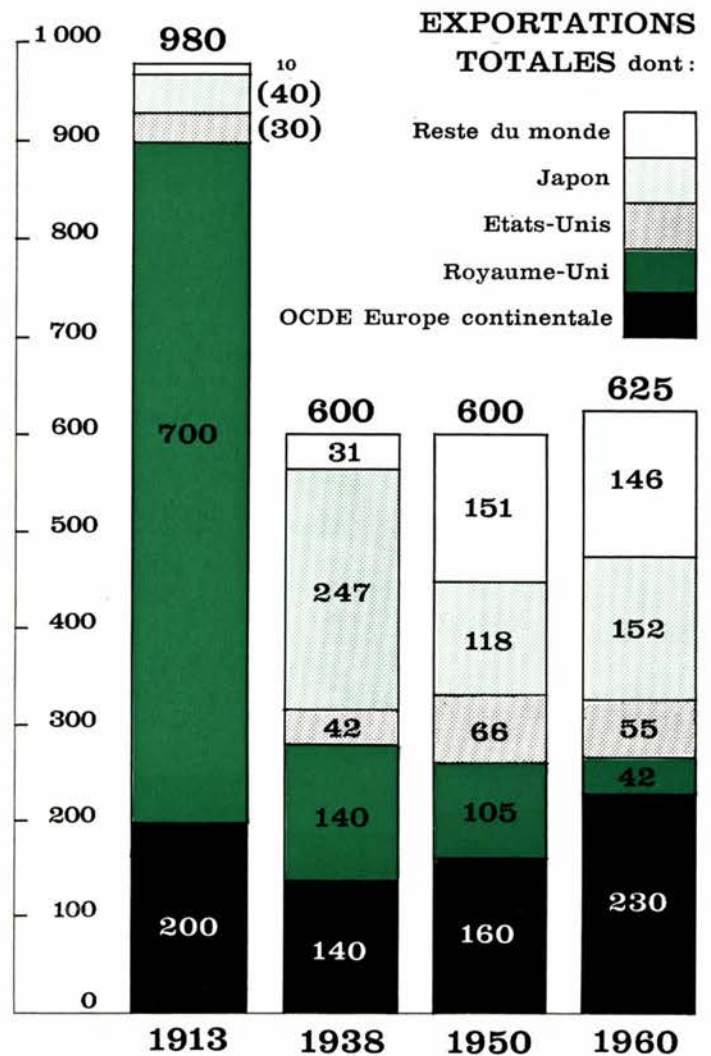
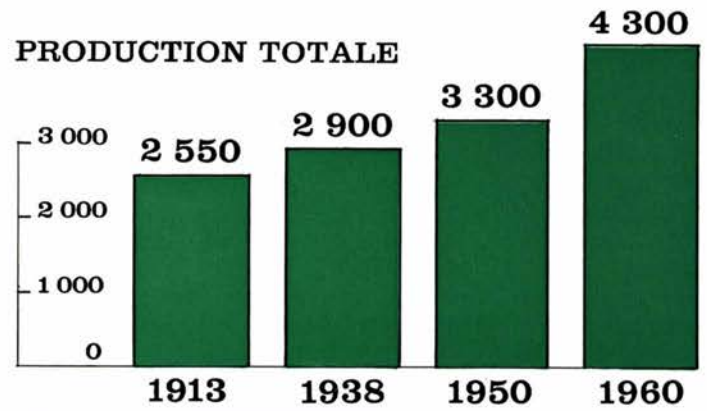
Favorisée parfois par la deuxième guerre mondiale, la création d'industries cotonnières s'est poursuivie depuis 1945-1948 dans plusieurs pays tiers en voie de développement, qui ont non seulement fermé leurs marchés aux producteurs occidentaux mais sont venus peu à peu, en fonction de caractéristiques de leurs propres économies, concurrencer ces derniers sur des marchés tiers ou mieux sur leurs propres marchés.

En 1945-1948, l'existence d'un parc pléthorique de matériel en Europe s'expliquait par la fermeture des marchés tiers et par la faiblesse technique des entreprises, conséquence de la crise des années 1930. Par ailleurs, on considérait alors que, moyennant un entretien convenable et, le cas échéant, l'amélioration de certains éléments de machines, en fonction d'un lent progrès technologique, le matériel textile restait utilisable pendant une période très longue.

Cette situation se reflétait parfois dans les systèmes fiscaux, tel celui des États-Unis qui prévoyait, jusqu'en 1962, des temps d'amortissements allant de quinze à quarante ans pour cet équipement. Toutefois, de 1945-1950 à 1960-1964, grâce à un accroissement rapide de la productivité, la production horaire par ouvrier a doublé et plus souvent triplé en Europe.

Cette avance était certes due à une accélération de l'amélioration des techniques mais également, pour une très large part, aux efforts entrepris dans le domaine de l'organisation du travail et de l'adoption de bâtiments fonctionnels répondant aux exigences de cette industrie; il est cependant à noter que l'industrie européenne, en retard sur celle des États-Unis, malgré les progrès très importants qu'elle a enregistrés, notamment sur le plan de l'organisation des entreprises, depuis la fin de la guerre, n'est pas encore arrivée à combler le fossé qui la

PRODUCTION ET COMMERCE DE TISSUS DE COTON DANS LES PAYS A ÉCONOMIE DE MARCHÉ (1) en milliers de tonnes



(1) Tous les pays du monde, à l'exception des pays de l'Est (pays du COMECON, Chine continentale, Corée du Nord, Nord-Vietnam).

sépare de l'industrie américaine. L'évolution rapide dans la conception des machines textiles a provoqué leur vieillissement précoce, si bien qu'en 1964, par exemple, une bonne partie du matériel installé en 1954 se trouvait plus ou moins périmée.

Aussi le raccourcissement des temps d'amortissement, imposé au moment où par ailleurs les coûts du matériel allaient en s'élevant, a-t-il rendu inévitable le développement du travail à deux ou trois équipes, alors qu'en 1945 le travail en simple équipe était encore largement répandu, tout au moins en Europe. En 1964, le coût d'un poste d'emploi dans une usine intégrée de la filature au finissage, travaillant à trois équipes, qui variait de 15 000 à 25 000 dollars, indique l'intensité du capital utilisé dans cette industrie, en même temps que l'importance des amortissements à effectuer normalement sur une période de huit à dix ans.

Limitée dans ses ressources financières et touchée plus sévèrement que l'industrie américaine par la fermeture des marchés tiers, l'industrie européenne a eu plus de peine à assimiler les bouleversements technologiques et commerciaux qui ont marqué la période d'après-guerre dans ce secteur. Toutefois, quoique depuis plusieurs années elle travaille à trois équipes et jouisse en moyenne d'une bonne organisation dans ses entreprises, l'industrie cotonnière des États-Unis a été handicapée de 1957 à 1964 par l'existence d'un système de double cotation du coton brut, système qui obligeait les utilisateurs américains à acheter leur matière première à un prix considérablement plus élevé que les prix mondiaux.

Les articles de coton américains furent ainsi placés dans une position nettement désavantagée, non seulement par rapport aux articles de coton importés, mais également par rapport aux articles textiles en fibres chimiques. Le 11 avril 1964, une nouvelle législation a été promulguée, apportant d'importants changements dans la politique cotonnière des États-Unis. L'un des buts de cette législation est de supprimer les inégalités découlant du système du double prix et de replacer l'industrie américaine dans une position lui permettant d'affronter avec succès la sévère concurrence des pays tiers.

Bien que l'incidence de la mutation d'une industrie de main-d'œuvre en industrie de capitaux ne soit pas négligeable sur la répartition des coûts dans le prix de revient des articles cotonniers, il faut relever que les conséquences essentielles de cette évolution touchent avant tout la structure même d'un secteur qui, comme l'industrie cotonnière, est marqué par la tradition et dont les débouchés progressent lentement. Ainsi le passage de la simple à la double ou triple équipe, imposé par l'importance des amortissements et l'accélération du progrès technique, a fait surgir un excédent de capacité de production.

En Europe, cet excédent technologique de matériel est venu s'ajouter à celui provoqué par la perte de débouchés à l'exportation. En 1965, on peut estimer que, compte tenu d'une augmentation de 50 % du rendement du matériel depuis la fin de la guerre, une filature ou un tissage travaillant en

triple équipe est capable de produire une quantité égale à celle exécutée par une entreprise de 1945 travaillant en simple équipe, mais avec 22 % seulement des broches ou des métiers nécessaires à la production de 1945.

Ainsi, au Royaume-Uni, de 1958 à 1964, grâce d'ailleurs à l'appui des autorités publiques, le nombre des machines en place a diminué de plus de la moitié et, malgré cet assainissement, les capacités existant actuellement sont probablement encore excédentaires. Ces deux exemples démontrent clairement l'amplitude du problème.

Aux États-Unis, la situation a été moins difficile à résoudre qu'en Europe; le travail en équipes s'y est développé progressivement, car dès la fin du conflit mondial l'industrie s'est trouvée mieux en mesure de faire face aux exigences du progrès technologique, donc de mettre à la ferraille le matériel ancien. Au Japon et dans plusieurs pays en voie de développement, notamment en Asie, la destruction presque totale ou le défaut d'appareil de production a facilité à bien des égards la formation de structures nouvelles et modernes.

La création d'une industrie de capitaux fondée au départ sur de multiples petites et moyennes entreprises n'a pas seulement posé un problème d'excédent de capacités de production; elle a surtout mis en évidence la nécessité de reconsidérer certains aspects de la structure même des entreprises.

Il a en effet fallu concilier deux tendances apparemment contradictoires: la spécialisation du matériel dans des types de fabrication précis, d'une part, et la répartition suffisante des risques commerciaux, d'autre part. Cette double contrainte, qui doit normalement faciliter une utilisation et, partant, des rendements optima des capacités installées, explique les nombreux regroupements d'unités de production intervenus depuis quelques années dans toute la zone OCDE.

Par ailleurs, l'industrie cotonnière dans les pays Membres, notamment en Europe, a longtemps été caractérisée par une absence d'intégration verticale, chaque stade de la production (filature, tissage, finissage) conservant une vie propre sur le plan commercial et financier. Cette situation a souvent amplifié les variations cycliques que chaque branche ressentait d'autant plus durement qu'elle était éloignée du stade final de la consommation. Elle pouvait, enfin, inciter les firmes de faible dimension à s'en remettre à des organisations tierces pour commercialiser leur production.

Cette absence de contact avec l'utilisateur final, tout en rendant plus difficile la coordination de la production, exposait les producteurs à la concurrence d'entreprises de pays tiers, de Hong-Kong par exemple, qui disposent d'avantages très importants sur les plans financier, fiscal et social. De récentes et considérables opérations d'intégration verticale dans les pays Membres, de la filature au tissage, au finissage, voire à la confection, donnent à penser que l'industrie cotonnière s'oriente vers le contrôle de la commercialisation de ses propres produits afin de rationaliser autant que possible la conduite des entreprises du secteur.

Pour répondre aux besoins LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans une économie en croissance rapide, le besoin se fait à tout moment sentir de disposer dans tel délai, en tel endroit, de tels effectifs appartenant à telle catégorie de main-d'œuvre qualifiée. Les responsables doivent être en mesure de répondre sans tarder à cette demande, sous peine de freiner la croissance en cours ou de permettre des distorsions dans le marché du travail.

Le moyen existe : c'est la formation professionnelle accélérée des adultes ou FPA ; elle a

LA FPA est née en France en 1936; le chômage sévissait à cette époque dans le pays et le Gouvernement désirait créer un instrument permettant aux chômeurs, pour la plupart ouvriers non qualifiés, de se perfectionner dans leur métier pour trouver plus facilement un emploi ou d'en apprendre un autre offrant davantage de débouchés. Sous l'impulsion du Ministère du Travail, la FPA dépassait ce but initial et devenait pour l'ouvrier un moyen de formation et de promotion, et pour l'industrie une source de recrutement exactement adaptée à ses besoins immédiats ou prévisibles.

La création, en 1949, de l'Association Nationale Interprofessionnelle pour la Formation Rationnelle de la Main-d'Œuvre (ANIFRMO) avait permis cet essor de la FPA. L'ANIFRMO, dotée d'une très large autonomie, est placée sous un contrôle tripartite : Ministère du Travail, organisations syndicales, organisations patronales. Elle exerce son action de deux manières : par la gestion directe d'une centaine de centres comprenant chacun un certain nombre de sections et dont la capacité annuelle d'admission est actuellement de l'ordre de 30 000 stagiaires; et par l'exercice d'un contrôle sur des centres privés créés par des entreprises ou des associations professionnelles; ceux-ci peuvent être agréés et subventionnés dans la mesure où ils respectent les normes prescrites par l'ANIFRMO pour la formation accélérée des adultes.

Outre cette action, l'ANIFRMO dirige l'Institut de Formation Professionnelle (plus connu sous le nom d'Institut de la rue Dareau) qui a pour activité principale d'assurer la formation des instructeurs et le contrôle technique des centres ainsi que l'élaboration des programmes (que l'on appelle en France des « progressions »). Elle dirige également le Centre d'Études et de Recherches Psychotechniques (CERP) qui met au point les tests servant de base à la sélection des moniteurs et des stagiaires dans les diverses professions enseignées en FPA, et le Centre d'Études et d'Applications pour la Formation des Cadres.

Alimenté par les fonds du Ministère du Travail, l'ANIFRMO est soumise à son contrôle et en reçoit les directives générales guidant sa politique. La FPA est, depuis son origine, ouverte en principe à tous les candidats de plus de 17 ans désireux d'accéder à la promotion professionnelle et qui ont subi avec succès les tests d'admission.

La progression a été constante; à la fin de 1963, 344 570 stagiaires avaient été formés, dans plus de 160 spécialités. Un plan d'expansion a été élaboré au début de 1964 par le Ministère du Travail en collaboration avec le Commissariat Général au Plan et la Délégation Générale à l'Aménagement du Territoire : il a pour objectif d'augmenter de 50 % la capacité actuelle de formation de la FPA. C'est assez dire la vitalité de l'institution.

Centres britanniques, belges et néerlandais

Au Royaume-Uni, le développement de la FPA est bien moins important; l'on ne compte dans ce pays que de 4 000 à 5 000 formations par an. L'explication de ce fait se trouve dans la limitation des catégories de travailleurs admissibles aux stages. Ceux-ci sont en principe réservés : aux anciens soldats démobilisés après une période d'engagement de plusieurs années; aux chômeurs lorsque l'on a admis la nécessité de leur reclassement par la FPA; et aux handicapés et invalides reconnus et inscrits comme tels au registre national.

Reclasser les invalides après un processus d'observation de quelques semaines est d'ailleurs l'objet des « Industrial Rehabilitation Units » (IRU) qui fonctionnent auprès des plus importants parmi les quatorze « Government Training Centres » (GTC) du Royaume-Uni.

Instaurés par le Ministère du Travail, les centres du Royaume-Uni constituent des entités de gestion dépen-

en main-d'œuvre qualifiée : PROFESSIONNELLE DES ADULTES

aujourd'hui largement fait la preuve de sa souplesse et de son efficacité. Le Comité de la Main-d'Œuvre et des Affaires Sociales de l'OCDE a demandé à V. Martin, Directeur de la FPA à l'Office National Belge de l'Emploi, de procéder à une étude de la question sur le plan international; le but visé était de permettre à l'expérience acquise par les pays promoteurs d'être mise à profit dans les autres pays économiquement évolués et jusque dans les pays en évolution économique.

dant d'une direction de ce Ministère à Londres. Ils travaillent avec les organismes régionaux de l'emploi, spécialement en ce qui concerne le recrutement des candidats et le placement des stagiaires formés.

Le cadre légal étroit du recrutement des stagiaires a limité en Belgique également le développement de la FPA qui, jusqu'en 1961, n'y fonctionnait (sous le nom de « réadaptation professionnelle ») qu'au bénéfice des chômeurs relevant de l'assurance-chômage. Elle avait un caractère transitoire et précaire, destiné à évoluer avec les variations de la conjoncture économique, mais avec la portée restreinte d'une mesure favorisant le réemploi des travailleurs en chômage.

Une évolution très nette des conceptions prévalant en Belgique s'est dessinée au cours des dernières années en faveur du développement de l'institution dans des limites considérablement élargies par une loi de mars 1961. L'activité des centres (qui s'appellent en Belgique des « sections ») a plus que doublé en moins de deux ans, passant de 1 500 formations à près de 4 000 en 1963.

La FPA fonctionne à l'échelon national comme à l'échelon régional comme un service dépendant de l'Office National de l'Emploi, lui-même héritier d'un organisme qui, à l'origine, avait pour mission principale la gestion de l'assurance-chômage.

Aux Pays-Bas comme en Belgique, les ateliers d'apprentissage accéléré (Rijkswerkplaatsen) ont été conçus à l'origine pour le reclassement des chômeurs, mais sans liaison avec l'assurance-chômage proprement dite, qui n'entre pas dans les activités générales du Rijksarbeidsbureau dont la FPA constitue un secteur d'activité.

Tout licenciement de personnel devant être notifié à l'Office du Travail, celui-ci encourageait les adultes momentanément privés de leur emploi à effectuer un stage de formation professionnelle. Les ateliers d'apprentissage accéléré ont ainsi formé une partie de la main-d'œuvre qualifiée nécessitée par les besoins d'une

rapide industrialisation comme d'une réorientation de l'économie néerlandaise après la perte des colonies.

L'importance numérique des formations réalisées par les ateliers de l'Office du Travail reste modeste; en 1963, le nombre de stagiaires formés a été d'environ 2 200. Dans ce pays également, une évolution favorable au développement de la FPA s'est manifestée dans des milieux qui lui étaient auparavant indifférents ou hostiles et la considéraient comme une sorte de « concurrence déloyale » à l'égard de l'enseignement technique.

Une action à court terme

Son objet même assigne pourtant à la FPA une place numériquement modeste qui exclut toute possibilité de « concurrence » avec l'enseignement technique : celui-ci s'adresse à l'ensemble des jeunes désirant apprendre un métier; ici, il s'agit de tout autre chose, comme l'indique l'examen des caractéristiques de la FPA.

La FPA a un champ d'activité étroitement lié au problème de l'emploi à court et à moyen terme, et cherche avant tout à apporter une solution à des problèmes de main-d'œuvre déterminés. La variété de ces problèmes a pu s'accroître — après le reclassement des chômeurs, la FPA a été mise à contribution pour l'adaptation rapide des travailleurs des usines d'armement, la formation professionnelle d'immigrants ou d'émigrants, la rééducation des invalides, la promotion des travailleurs dans certains secteurs, le « recyclage » des spécialistes en fonction de l'évolution des techniques, etc. Mais tous ces problèmes sont analogues; ils se posent à court terme et n'affectent qu'une part limitée de la main-d'œuvre; ce sont spécifiquement des problèmes d'emploi et c'est ce qui explique que la FPA soit placée sous l'autorité des Ministères du Travail bien qu'elle constitue un véritable enseignement.

Les cours FPA sont, d'autre part, donnés à plein temps en quelques mois — la moyenne « générale » étant de six mois. Ils ont d'abord été conçus principale-



La FPA permet à un nombre croissant d'adultes de s'adapter à l'évolution des structures et des techniques.

ment mais non exclusivement pour les travailleurs manuels de base de la construction et du métal, dans l'intention de leur conférer un « métier » susceptible d'être exercé immédiatement à un certain niveau de qualification, comparable sinon équivalent à celui que permet d'atteindre la formation des écoles professionnelles ou l'apprentissage.

La FPA est réservée aux adultes et n'intervient que comme complément des systèmes traditionnels assurant la formation professionnelle des adolescents — à ceci près qu'en France, par exemple, la moitié environ des stagiaires ont entre 17 et 21 ans : 8 000 sur 16 000 pour le premier semestre 1964.

Enfin et surtout, l'enseignement de la FPA, destiné à résoudre un problème particulier d'emploi, limité dans sa durée, s'adressant à un milieu déterminé, fait appel à une méthodologie nouvelle adaptée à sa nature et à son public.

Principes et méthodes

Le respect d'un certain nombre de règles pédagogiques est considéré — surtout en France où l'on a poussé plus loin la systématisation de l'enseignement — comme partie intégrante et élément indispensable d'une formation accélérée efficace (1). La position adoptée par chaque pays à l'égard de ces principes conditionne le mode de présentation des exercices d'un programme comme le déroulement de l'enseignement.

Tout d'abord, dans la formation professionnelle accélérée des adultes, 85 à 90 % du temps total d'apprentissage sont consacrés à la pratique professionnelle, c'est-à-dire à l'exécution manuelle, dans un véritable milieu de travail, des exercices et travaux du métier (les Pays-Bas n'appliquent pas ce principe).

L'enseignement part du concret pour aller vers

(1) Voir à ce sujet la revue de l'ANIFRMO « Notre Formation », No 31.

l'abstrait : on exécute une tâche avant de découvrir les règles qui la régissent et la rencontre d'une difficulté provoque l'explication permettant de la surmonter (ni les Pays-Bas ni le Royaume-Uni ne procèdent ainsi).

Les notions théoriques interviennent comme complément de la pratique professionnelle et en liaison étroite avec celle-ci; on réalise une « globalisation » autour du centre d'intérêt constitué par la pièce ou le travail à exécuter. Il n'y a pas en FPA — comme c'est le cas dans l'enseignement professionnel — de cours distincts portant sur la technologie, le calcul, la géométrie, etc. Ces matières sont enseignées à l'occasion d'un problème particulier; autrement dit, on ne résout pas dans un enseignement FPA des « problèmes » de type scolaire : on calcule les longueurs, surfaces, volumes ou poids des pièces et travaux préalablement exécutés. L'intérêt de cette méthode globale n'est mis en question nulle part.

La totalité de l'enseignement est confiée à un moniteur unique, capable d'enseigner la théorie complémentaire de chaque exercice (tel n'est pas le cas aux Pays-Bas ni au Royaume-Uni). Le nombre optimum de stagiaires par instructeur est de 8 à 12 suivant les professions : l'instructeur peut ainsi, dans une atmosphère favorable, aider chaque stagiaire à exécuter sa tâche et en contrôler le déroulement. Des considérations budgétaires ont pourtant amené tous les pays à dépasser cet effectif.

La participation active des stagiaires est requise pour la recherche et la découverte des notions théoriques comme des phases d'exécution d'une opération professionnelle; elle s'effectue par le moyen de discussions de groupe. Dans ces discussions, l'instructeur provoque la recherche du « pourquoi ? » aussi bien que du « comment ? ».

Ces principes pédagogiques ne sont pas les seuls dont s'inspire la méthode FPA, établie en fonction des données du problème propre qu'elle était destinée à résoudre. Une telle forme d'enseignement était, pour

accepter et adapter la pédagogie contemporaine, dans une meilleure position qu'un enseignement classique, marqué dans une large mesure par les conceptions prévalant à l'époque de son plus grand développement, c'est-à-dire pendant le premier quart du XX^e siècle.

En France, l'INFP revendique sans doute l'héritage du « Discours de la Méthode ». Mais les techniques modernes de l'analyse du travail, l'expérience d'origine américaine du « Training Within Industry » et surtout l'enseignement du psychotechnicien suisse A. Carrard et du médecin belge O. Decroly ont contribué directement à l'application des principes de Descartes pour l'élaboration des méthodes et des programmes FPA.

Les programmes distinguent la FPA de l'enseignement traditionnel au moins autant que les méthodes. Avec des variantes selon les pays, ils se répartissent généralement — après une sélection et une orientation du candidat qui constituent en elles-mêmes une procédure originale — sur quatre périodes distinctes : la préformation, qui met le stagiaire en mesure d'assimiler l'enseignement; la formation proprement dite, qui comprend la gamme des exercices professionnels successifs de difficulté croissante; les exercices de synthèse, qui s'exécutent, comme les exercices de formation eux-mêmes, dans des conditions aussi semblables que possible à celles du chantier ou de l'usine; les travaux d'application enfin qui assurent la transition entre les travaux encore « éducatifs » et les travaux réels.

L'action internationale

La collaboration internationale entre pays d'Europe occidentale dans le domaine de la FPA reste relativement limitée; l'ANIFRMO française a cependant aidé un certain nombre de pays européens (Belgique, Espagne, Italie, Portugal, Yougoslavie) à mettre sur pied ou à améliorer leur système FPA, soit directement par accord d'assistance bilatérale, soit indirectement par l'intermédiaire d'organisations internationales (OIT et OCDE).

Dans un secteur aussi neuf que celui de la FPA, souligne V. Martin, une coopération internationale élargie entre pays industrialisés paraît susceptible d'apporter plus de résultats concrets que des rencontres entre spécialistes des disciplines traditionnelles comme l'enseignement professionnel ou l'apprentissage, où les délégués nationaux restent « prisonniers » d'un long héritage figé institutionnellement, tandis que la FPA dispose dans chaque pays d'une plus grande liberté de manœuvre pour introduire concepts nouveaux, réformes ou perfectionnements.

Une coopération internationale pourrait s'instaurer; d'une part pour convaincre les milieux gouvernementaux, patronaux et syndicaux de l'intérêt que peuvent présenter les réalisations de la FPA; d'autre part pour provoquer l'échange de procédés méthodologiques d'enseignement expérimentés avec succès dans les différents pays.

De nombreux pays en voie de développement suivent avec attention les progrès de la FPA et certains d'entre

eux font déjà appel au personnel et à la documentation des institutions existant dans les pays industrialisés. Des dispositions spéciales sont à prendre pour l'application dans un pays en voie de développement des méthodes utilisées dans les pays industrialisés; ainsi, il est apparu qu'après l'intervention sur place d'une équipe internationale chargée d'étudier les besoins du pays, l'envoi de stagiaires dans les pays disposant d'une large expérience pouvait également être profitable. Mais la FPA, en raison de sa rapidité et de sa méthode particulière, peut répondre directement à certains besoins de l'industrie naissante de ces pays.

Extensions possibles

Dans certains pays industrialisés, la FPA vient à peine d'acquiescer droit de cité. Malgré certaines oppositions, il est possible qu'elle prenne de l'extension. Elle pourrait permettre à un nombre croissant d'adultes de s'adapter à l'évolution des structures et des techniques.

V. Martin souligne que le système FPA « peut s'élargir et ne plus être limité à l'acquisition des aptitudes professionnelles du degré inférieur. La France, par ses formations du deuxième degré, a franchi une étape et organisé le cycle FPA pour l'initiation à un certain nombre de postes de cadres moyens. Le principe et les méthodes peuvent être transposés — moyennant peut-être une adaptation difficile — à l'enseignement à de nombreux niveaux. Mais l'acquisition des spécialisations ou techniques complémentaires suppose que la formation théorique de base ait été suffisamment polyvalente et profonde, quel que soit le niveau, exigence à laquelle l'apprentissage en usine peut difficilement satisfaire. »

D'autre part, toujours selon V. Martin, les méthodes FPA pourraient un jour ou l'autre inspirer les autres formes d'enseignement technique. « Dans aucun pays où la formation professionnelle ouvrière s'accomplit à l'école, du moins partiellement, le problème essentiel n'a trouvé de solution satisfaisante. Il s'énonce de la sorte : « L'amélioration du niveau de vie comme l'évolution des idées ouvrent aujourd'hui des possibilités élargies d'accès à l'école à un nombre de plus en plus grand de candidats. Or, un pourcentage important de ceux qui se dirigent vers l'enseignement professionnel abandonnent en cours d'étude ou sont contraints à l'abandon pour des raisons qui tiennent à l'enseignement lui-même. Comment concilier cette sélection impitoyable avec l'exigence de plus en plus formulée d'une pénurie de techniciens qualifiés à tous les échelons? » Et l'auteur conclut : « Il n'est pas illusoire d'estimer que l'apport des méthodes FPA — lorsqu'elles auront pu être suffisamment mises au point et transposées à l'enseignement des matières théoriques techniques comme à celui des branches de culture générale — puisse rendre plus attrayante pour le jeune élève de l'enseignement professionnel l'assimilation de cours qui ne peuvent absolument pas être sacrifiés, sans aboutir dans un pays à la constitution de deux nouvelles classes sclérosées, séparées cette fois par l'accès à la vie culturelle. »



Production d'énergie géothermique à Larderello, en Italie.

EXPÉRIENCES PILOTES DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

Les Centres Internationaux de Recherche Orientée vers les Ressources Naturelles

par A. H. DELSEMME

Chef de Division à la Direction des Affaires Scientifiques de l'OCDE

LE Comité de la Recherche Scientifique de l'OCDE s'est efforcé de développer systématiquement différentes formes de la coopération scientifique internationale. Ce désir l'a d'abord conduit à coordonner les programmes d'un certain nombre de laboratoires nationaux dans le contexte de certains sujets de recherche communs ayant des buts industriels ou économiques limités mais immédiats; ces modes traditionnels de coopération ont été confiés au Service Central pour la Coopération dans la Recherche.

Cependant, les modes possibles de coopération dans la recherche sont nombreux et loin d'être tous exploités. Il convient d'abord d'explorer les diverses formes que peut prendre une coopération scientifique internationale, depuis la simple coordination des programmes existant dans les institutions nationales jusqu'à la conception et l'exécution de programmes internationaux mis en œuvre avec l'aide d'institutions préexistantes, voire même la création d'institutions nouvelles établies en commun par plusieurs pays Membres.

Pour étudier la méthodologie de ces formes diverses de coopération, l'OCDE a encouragé à diverses reprises la réalisation d'expériences pilotes de coopération internationale dans la recherche scientifique. Ces expériences pilotes, par contraste aux modes traditionnels de coopération, étaient centrées sur une institution préexistante que les circonstances

désignaient tout naturellement pour exercer une fonction internationale. Dans le passé, les « points de croissance » scandinaves et le radiotélescope en croix du Benelux ont notamment répondu à ce genre de préoccupations.

Dans le même ordre d'idées, l'OCDE encourageait en 1963 la mise en place de Centres Internationaux de Recherche Orientée vers les Ressources Naturelles, en vue de favoriser le développement de la recherche scientifique dans des domaines présentant un intérêt économique immédiat pour une région déterminée. Le bassin méditerranéen était recommandé en priorité pour entreprendre ces expériences en considérant, d'une part, les buts généraux de l'Organisation et, d'autre part, la nature spéciale des problèmes de mise en œuvre de la recherche scientifique dans les pays dont l'économie est en voie de développement rapide.

C'est ainsi que l'Organisation fut amenée à mettre en place trois Centres Internationaux de Recherche Orientée vers les Ressources Naturelles. Le premier est un Centre de Recherche Géothermique dont le siège est à Pise (Italie); le deuxième, un Centre de Recherche sur les Méthodes Modernes de Prospection Minérale (Phosphate et Chromite) dont le siège est à Ankara (Turquie); le troisième, un Centre de Recherche sur la Distillation Solaire dont le siège est à Madrid (Espagne). *(Suite page 40)*

ÉNERGIE GÉOTHERMIQUE

Les champs géothermiques constituent une réserve d'énergie considérable et disponible en beaucoup plus d'endroits qu'on ne le croit généralement, comme en témoigne la multiplicité des sources thermales qui en sont les indices les plus connus. Les raisons majeures qui ont empêché jusqu'à présent son exploitation intensive sont sans doute une compréhension insuffisante des phénomènes géologiques qui lui sont liés et, par conséquent, une ignorance profonde des endroits précis où l'on peut espérer trouver et capter non seulement de l'eau chaude, mais aussi de la vapeur sous pression. En géologie, le million d'années est une durée très courte, ce qui signifie que les apports de chaleur des volcans « récents » n'ont pas eu le temps de se dissiper et restent accumulés dans l'épiderme de la terre. Bientôt peut-être, nombreux seront les endroits où l'énergie géothermique sera exploitée avec profit parallèlement aux sources plus conventionnelles d'énergie.

Les champs géothermiques de Larderello en Toscane (Italie) sont sans doute les plus connus. Ils assurent la plus grande production mondiale d'énergie électrique au départ de vapeur géothermique, soit actuellement deux milliards et demi de kilowatts-heures par an, ce qui équivaut à une centrale électrique de près de 300 000 kilowatts marchant sans arrêt. Grâce à des aménagements récents, les champs géothermiques de Wairakei (Nouvelle-Zélande) atteignent approxi-

mativement la moitié de cette production, tandis que les champs exploités en troisième lieu, ceux de Geysers (Californie) n'en représentent que quelques pourcents. On comprend que l'Italie soit particulièrement consciente des réalisations spectaculaires qui ont été menées à bien sur son territoire.

Le Gouvernement italien s'est donc intéressé très tôt au projet de l'OCDE portant constitution d'un Centre International de Recherche Géothermique et a désigné l'Université de Pise comme Organisateur du Projet. La Belgique a décidé dès le début de participer à cet effort en jumelant au laboratoire de Pise un des laboratoires de l'Université de Liège, tandis que des négociations sont en cours avec d'autres pays comme l'Islande, la Grèce et la Turquie qui désirent se joindre bientôt au Centre International ainsi constitué depuis décembre 1963.

Pour améliorer notre compréhension des phénomènes géologiques qui sont liés aux champs géothermiques, le Centre a décidé d'étudier en premier lieu la zone du Monte Cimino qui semble présenter des analogies suffisantes avec la région de Larderello pour y inciter une étude géologique approfondie; le Centre envisage cependant dès à présent des campagnes de prospection en Islande, en Grèce ou en Turquie, dans des régions à sélectionner par des examens géologiques préliminaires.

PROSPECTION MINÉRALE

La prospection minérale a vu récemment ses possibilités se décupler par l'emploi de nouvelles méthodes de prospection physiques, physico-chimiques ou chimiques d'une très haute sensibilité. La prospection aéroportée en est certainement le meilleur exemple, puisque le survol de vastes territoires peu connus au moyen d'un avion équipé pour faire des mesures de magnétisme, de gravité, ou de radio-activité, permet de dresser en quelques jours la carte des « anomalies » d'une région qu'une équipe nombreuse de géologues mettrait des mois ou des années à étudier. Mais ces méthodes sont également liées à une compréhension meilleure des phénomènes géophysiques qui créent les « anomalies » et les techniques nouvelles ne permettent des résultats spectaculaires que si elles sont couplées avec des études géologiques approfondies qui leur donnent toute leur signification.

D'autre part, les géologues attirent unanimement l'attention sur le fait que le moment semble opportun de procéder à une réévaluation des réserves minérales de l'Europe. Cependant, la plupart des pays européens, enserrés dans l'étroitesse de leurs frontières aussi bien que gênés par leurs législations minières traditionnelles, se prêtent mal à de telles expériences. Toutefois, des pays comme la Grèce ou la Turquie n'ont pas encore atteint un développement industriel comparable à celui d'autres nations, ce qui leur permet d'aborder l'examen de certaines de leurs réserves

minérales en heurtant moins d'intérêts divergents dans des structures industrielles bien établies.

Au cours d'un séminaire organisé à Athènes au début de 1963, l'OCDE examina comment la mise au point des méthodes modernes de prospection pouvait influencer l'évaluation des réserves de chromite dans les pays de la Méditerranée orientale (Yougoslavie, Grèce et Turquie). D'autre part, à la même époque, la Turquie avait déjà mis l'accent sur l'importance considérable qu'il y aurait pour son économie à découvrir à l'intérieur de ses frontières des sources d'engrais phosphatés dont elle a grandement besoin pour son agriculture mais dont l'importation lui pose de graves problèmes de devises.

De ce fait, la Turquie s'intéressait dès 1962 au projet de l'OCDE portant constitution d'un Centre International de Recherche sur les Méthodes Modernes de Prospection Minérale (Phosphate et Chromite) et proposait le MTA (Institut de Recherche et d'Exploration Minières de Turquie) comme Organisateur du Projet. Les travaux de prospection préalables, destinés à préciser les zones à étudier dans le programme du Centre purent ainsi être commencés immédiatement par les techniciens du MTA, tandis que l'Accord avec le Gouvernement turc était signé en décembre 1963.

Au cours de ces travaux préalables, des « indices » de phosphates furent rapidement découverts, alors

que le travail de prospection destiné à étudier la signification réelle de ces « indices » n'était en fait commencé qu'au début de 1964. Là encore, une collaboration internationale de spécialistes de différentes disciplines est sans doute en train de transformer les espoirs de 1962-1963 en possibilités concrètes

d'exploitation, malgré que la teneur des gisements risque de ne pas être suffisamment élevée pour les méthodes classiques de concentration. Enfin, le programme relatif à la chromite et susceptible d'intéresser plus particulièrement la Grèce à un stade ultérieur, est également en cours de développement.

DISTILLATION SOLAIRE

Le rayonnement du soleil est une énergie très difficile à utiliser sur une grande échelle par suite de sa dilution initiale et de la difficulté de la capter sur de grandes surfaces. Il semble pour le moment bien établi qu'au sein des nations hautement industrialisées, l'énergie solaire ne peut à présent concurrencer aucune des nombreuses autres formes d'énergie actuellement en compétition et son exploitation n'a jamais pu, de ce fait, être considérée sérieusement. Par contre, dans des régions peu industrialisées, il est des endroits où le prix de revient des autres énergies est suffisamment élevé pour que l'utilisation de l'énergie solaire puisse être considérée comme de nature à faciliter, pour une période limitée, le démarrage de l'industrialisation de la région. C'est notamment le cas dans les régions semi-arides où l'énergie solaire est particulièrement abondante et où la quantité d'eau douce disponible est en général le facteur limitatif freinant tout début de développement de la région considérée. Il convient donc de mettre au point des procédés de distillation solaire d'eau salée ou saumâtre susceptibles de fournir de l'eau douce dans des installations dont la taille est adaptée aux petites collectivités des régions semi-arides. Il faut aussi tenir compte des facteurs sociaux et économiques de la région et faire accepter localement l'emploi des distillateurs.

Ces conditions de zones semi-arides se retrouvent sur le pourtour de toute la Méditerranée ainsi que dans un grand nombre d'îles, de sorte que la plupart des pays méditerranéens ont manifesté leur intérêt pour le problème tel qu'il vient d'être exposé. C'est aussi pourquoi, en Espagne, la Commission Nationale pour les Énergies Spéciales avait commencé l'étude

de la distillation solaire des eaux salines depuis bientôt sept ans. Soucieux d'élargir la portée des expériences en cours, le Gouvernement espagnol a accueilli favorablement le projet de l'OCDE de créer un Centre International de Recherche sur la Distillation Solaire. Le Secrétariat de l'OCDE, assisté du Dr Löff, expert américain qui a procédé à une enquête à ce sujet, organisa à Madrid une réunion à laquelle participèrent, en plus des représentants de la Commission des Énergies Spéciales, diverses autorités des Ministères des Travaux Publics, de l'Industrie, de l'Agriculture et de l'Éducation.

Au cours de cette réunion, il fut possible d'esquisser les buts généraux, les objectifs à atteindre et le premier programme du Centre International. En particulier, la zone côtière allant d'Alicante à Almeria fut sélectionnée comme constituant la région où les besoins en eau sont les plus aigus et où les premières expériences pourraient être tentées avec le plus de chances de succès. Il fut décidé de mettre au point deux ou trois distillateurs répondant aux besoins en eau potable de deux ou trois petites collectivités et de les installer dans cette région, ce qui permettra d'étudier le comportement et l'entretien dans des conditions réelles d'utilisation. Ainsi, il sera également possible de démontrer sur place aux collectivités locales l'intérêt majeur, le prix de revient peu élevé, l'entretien presque nul de ces distillateurs qui produiront sans arrêt au cours des années à venir un appoint considérable en eau potable. Ces installations pilotes permettront aux spécialistes des autres pays méditerranéens désireux de bénéficier de l'expérience de mieux saisir les facteurs techniques, économiques et sociaux dans le contexte réel de leur fonctionnement.

LA PORTÉE DE L'EXPÉRIENCE

L'expérience entreprise par le Comité de la Recherche Scientifique a essentiellement pour but d'étudier, au moyen de projets pilotes, de nouvelles méthodes susceptibles d'encourager la conception et l'exécution de programmes internationaux de recherche scientifique, dans des secteurs potentiellement importants, mais qui n'ont pas été mis en vedette pour des considérations extra-économiques, comme ce fut le cas pour l'espace ou l'atome.

Ces projets pilotes permettront aux pays Membres d'évaluer la signification de ce type de coopération internationale lorsque les programmes d'institutions nationales, pour des raisons diverses, ne peuvent

atteindre une ampleur suffisante dans certains secteurs déterminés.

Ils permettront également, par la mise en commun des spécialistes isolés, de former plus facilement le personnel technique et scientifique dans certains domaines où cette formation est négligée par suite de la dispersion et de la raréfaction des chercheurs spécialisés.

Ils permettront enfin aux pays Membres de décider s'il y a lieu d'envisager une coopération internationale durable, sans s'être engagés prématurément dans la constitution d'institutions nouvelles.

CODE DE LA LIBÉRATION DES OPÉRATIONS INVISIBLES COURANTES

Il s'agit de la dernière édition du Code, qui avait été initialement adopté par le Conseil de l'OCDE en 1961 et mis depuis lors à jour au moyen d'amendements successifs. Cet ouvrage contient la liste des opérations libérées à la fin de 1964. Au fur et à mesure que les États Membres accepteront des obligations nouvelles ou seront en mesure de lever certaines de leurs réserves, des suppléments seront adressés gratuitement aux acheteurs qui auront retourné une feuille encartée dans la nouvelle édition.

121 pages : F 6 ; FS 6 ; DM 5 ; 9s ; \$ US 1,50.

LES MOYENS FINANCIERS MIS A LA DISPOSITION DES PAYS MOINS DÉVELOPPÉS, 1956-1963

Ce volume est le quatrième d'une série publiée par l'OCDE et sa devancière l'OECE sur les moyens financiers mis à la disposition des pays moins développés. Les principaux sujets traités sont l'ampleur et la nature des contributions fournies, les principales caractéristiques des politiques suivies par chacun des pays donateurs, ainsi que les mécanismes institutionnels qui régissent l'octroi de l'aide à l'étranger.

179 pages : F 10 ; FS 10 ; DM 8,30 ; 15 ; \$ US 2,50.

LA FORMATION DES TECHNICIENS EN IRLANDE

L'OCDE effectue des Examens des politiques nationales dans les domaines de la science et de l'enseignement afin de recueillir des précisions sur la politique suivie dans deux secteurs importants : le développement des ressources humaines et la promotion du progrès des sciences et de la technologie. L'examen de l'Irlande, dont les résultats sont consignés dans cette brochure, visait au premier chef les réserves de main-d'œuvre susceptibles de fournir des techniciens et la

formation des techniciens; il a pour point de départ une enquête entreprise en commun par l'OCDE et le Ministère de l'Éducation irlandais sur les tâches, les responsabilités, le recrutement et la formation des techniciens dans une série déterminée d'entreprises industrielles irlandaises.

112 pages : F 8,50 ; FS 8,50 ; DM 7 ; 12s 6d ; \$ US 2.

LE FACTEUR RÉSIDUEL ET LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE

Est-il possible d'isoler et de mesurer les apports de la science? Peut-on déterminer quels sont, en matière d'enseignement, de recherche et de développement, les besoins à satisfaire pour que puissent être atteints les objectifs de croissance économique? Le « facteur résiduel » permet-il de mesurer notre ignorance des causes de la croissance économique? Tels sont les sujets traités par un Groupe d'Étude de l'OCDE sur les aspects économiques de l'enseignement; ce rapport contient le texte des communications qui ont été présentées et discutées à la Conférence tenue par ce Groupe.

270 pages : F 20 ; FS 20 ; DM 16,50 ; 30s ; \$ US 5.

Série « Main-d'œuvre et Emploi » : LA FORMATION PROFESSIONNELLE ACCÉLÉRÉE DES ADULTES

La nature de l'évolution technique est telle qu'on peut tenir pour certain qu'une proportion croissante de la population devra changer de métier au cours de sa vie professionnelle. Cela donne une importance particulière à la formation professionnelle des adultes. Le rapport décrit en détail les méthodes pédagogiques et l'organisation de l'enseignement professionnel en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. A partir de ces éléments, l'auteur se livre à l'examen critique de l'avenir des systèmes de formation professionnelle considérés dans leur ensemble.

136 pages : F 7 ; FS 7 ; DM 6,60 ; 12s 6d ; \$ US 2.

**AUTRES PUBLICATIONS
A PARAÎTRE PROCHAINEMENT**

FINANCES PUBLIQUES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (ATHENES)

F 20 ; FS 20 ; DM 16,50 ; 36 s ; \$ US 5.

PRODUCTION MAGNÉTO - HYDRODYNAMIQUE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE :

Compte rendu du Symposium International tenu à Paris en juillet 1964

Quatre volumes : F 150 ; FS 150 ; DM 125 ; £ 11 ; \$ US 34.

LA COULÉE CONTINUE DE L'ACIER EN URSS

F 14 ; FS 14 ; DM 11,60 ; 20s ; \$ US 3,50.

ORGANISATIONS SCIENTIFIQUES INTERNATIONALES

F 25 ; FS 25 ; DM 21 ; 37s 6d ; \$ US 6.

SUBVENTIONS ET AUTRES AIDES FINANCIÈRES AUX INDUSTRIES DE LA PÊCHE DANS LES PAYS MEMBRES

SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LA THÉORIE ET LA PRATIQUE DANS L'ÉCONOMIE DES TRANSPORTS (existe également en allemand)

MODELES DE PLANIFICATION POUR LE CALCUL DES BESOINS D'ENSEIGNEMENT EN FONCTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Série « Emploi des travailleurs âgés » : MÉTHODES DE FORMATION

LES MINISTRES ET LA SCIENCE : Compte rendu de la première réunion sur la science, à l'échelon ministériel.

OU OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE

AFRIQUE DU SUD

Van Schaik's Book Store Ltd.,
Church Street, PRETORIA.

ALLEMAGNE

Deutscher Bundes-Verlag,
Postfach 9380, 53 BONN.
Sous-dépositaires : BERLIN : Elwert &
Meurer.
MUNICH : Hueber.
HAMBOURG : Reuter-Klöckner;
et dans les principales librairies d'Alle-
magne.

ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.,
Alsina 500, BUENOS AIRES.

AUSTRALIE

B.C.N. Agencies Pty. Ltd.,
62 Wellington Parade,
EAST MELBOURNE, C.2.

AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, VIENNE 1.
Sous-dépositaire :
Buchhandlung Jos. A. Kienreich,
Sackstrasse 6, GRAZ.

BELGIQUE

N.V. Standaard-Boekhandel.
Huidevettersstraat 57, ANVERS.
Librairie des Sciences (R. Stoops),
76-78, Coudenberg, BRUXELLES.

BRÉSIL

Livraria Agir Editôra,
Rua Mexico 98-B, RIO DE JANEIRO.

CANADA

Queen's Printer - Imprimeur de la Reine,
OTTAWA.
Les commandes sont payables d'avance.

DANEMARK

Ejnar Munksgaard Forlag, Nørregade 6,
COPENHAGUE K.

ESPAGNE

Mundi Prensa, Castelló 37, MADRID.
Libreria Bastinas de José Bosch, Pelayo 52,
BARCELONE 1.

ÉTATS-UNIS

McGraw-Hill Book Company,
OECD Unit, TMIS Annex,
351 West 41st St.,
NEW YORK 36, N.Y.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, Keskuskatu 2,
HELSINKI.

FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal, PARIS (16^e).
Principaux sous-dépositaires :
PARIS : Presses Universitaires de France,
49, bd Saint-Michel (5^e).
Librairie de Médecis,
3, rue de Médecis (6^e).
Sciences Politiques (Lib.),
30, rue Saint-Guillaume (7^e).
La Documentation Française,
16, rue Lord-Byron (8^e).
BORDEAUX : Mollat.
GRENOBLE : Arthaud.
LILLE : Le Furet du Nord.
LYON II^e : L. Demortière.
MARSEILLE : Maupetit.
STRASBOURG : Berger-Levrault.

GRÈCE

Librairie Kauffmann, 21, rue du Stade,
ATHÈNES.

INDE

International Book House Ltd.,
9 Ash Lane, Mahatma Gandhi Road,
BOMBAY 1.
Oxford Book and Stationery Co.,
Scindia House, NEW DELHI.
17 Park Street, CALCUTTA.

IRLANDE

Eason & Son, 40-41 Lower O'Connell
Street, DUBLIN.

ISLANDE

Snæbjörn Jónsson & Co, h.f.,
Hafnarstræti 9,
P.O. Box 1131, REYKJAVIK.

ISRAËL

Blumstein's Bookstores Ltd.,
35 Allenby Road, and 48 Nahlat Ben-
jamin St., TEL-AVIV.

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni,
Via La Marmora 45, FLORENCE.
Via Paolo Mercuri 19/B, ROME.
Corso Cavour 39, BARI.
Sous-dépositaires :
GÈNES : Libreria Di Stefano.
MILAN : Libreria Hoepli.
NAPLES : Libreria L. Cappelli.
PADOUE : Libreria Zannoni.
PALERME : Libreria C. Cicala Inguag-
giato.
ROME : Libreria Rizzoli; Libreria Tom-
bolini.
TURIN : Libreria Lattes.

JAPON

Maruzen Company Ltd.,
6 Tori Nichome Nihonbashi, TOKYO.

MAROC

Éditions La Porte " Aux Belles Images ",
281, avenue Mohammed V, RABAT.

NIGERIA

University Bookshop Nigeria Ltd.,
University College, IBADAN.

NORVÈGE

A/S Bokhjornet, Lille Grensen 7, OSLO.

NOUVELLE ZÉLANDE

WELLINGTON, Government Printing Office,
20, Molesworth Street (Private Bag), and
Government Bookshops at
AUCKLAND (P.O.B. 5344).
CHRISTCHURCH (P.O.B. 1721).
DUNEDIN (P.O.B. 1104).

PAKISTAN

Mirza Book Agency,
65, The Mall, LAHORE 3.

PAYS-BAS

Gros :
Meulenhoff & Co., N.V. Importeurs,
Beulingstr., 2, AMSTERDAM.
Détail :
W.P. Van Stockum & Zoon,
Buitenhof 36, LA HAYE.

PORTUGAL

Livraria Portugal, Rua do Carmo 70,
LISBONNE.

ROYAUME-UNI ET COLONIES DE LA COURONNE

H.M. Stationery Office, P.O. Box 569,
LONDRES, S.E.1.
Annexes à : EDMBOURG, BIRMINGHAM,
BRISTOL, MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST.

SUÈDE

Fritzes. Kungl. Hovbokhandel,
Fredsgatan 2, STOCKHOLM 16.

SUISSE

Librairie Payot,
6, Rue Grenus, GENÈVE
et à LAUSANNE, NEUCHÂTEL, VEVEY,
MONTREUX, BERNE, BALE et ZURICH.

TURQUIE

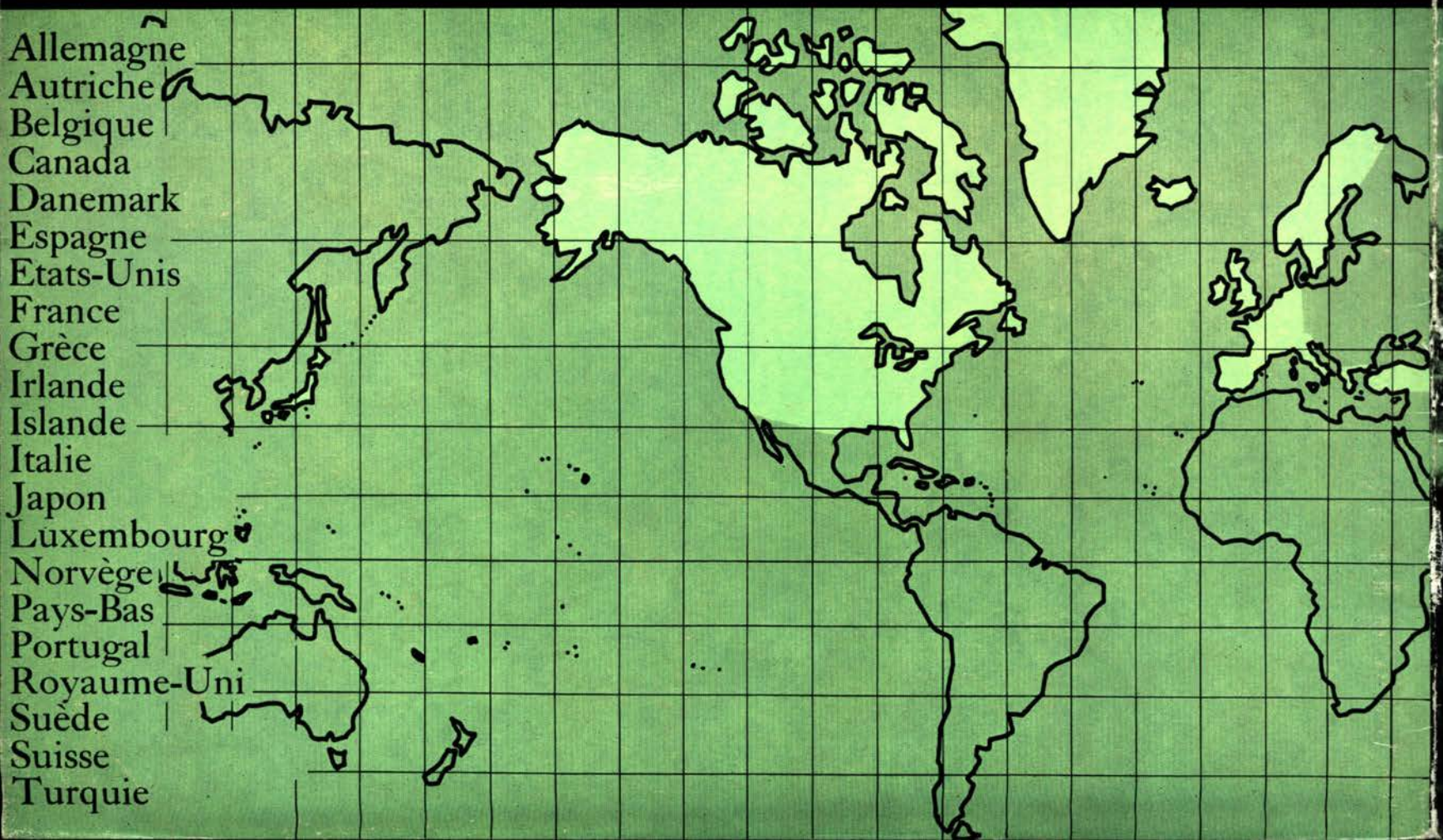
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi,
Beyoglu, ISTANBUL, et 12, Ziya Gökalp
Caddesi, ANKARA.

YOUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Marsala Tita, 23,
P.O.B. 36, BELGRADE.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées
au Bureau des Publications de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, Paris 16^e

Organisation de Coopération et de Développement Economiques



LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE

ESPAGNE

Dans le deuxième des tableaux statistiques publiés par "l'Observateur de l'OCDE" dans le numéro 13 de décembre 1964 sous le titre "Les pays Membres de l'OCDE", les chiffres concernant l'Espagne sont inexacts. Nos lecteurs voudront bien trouver ci-après les chiffres exacts (produit national brut, structure du produit intérieur brut, formation brute de capital fixe, dépenses de consommation) disposés de manière à pouvoir être mis dans le tableau à la place de la série erronée.

PRODUIT NATIONAL BRUT aux prix du marché	aux prix et taux de change courants (millions de \$ USA)	(1962) 13 259
	aux prix et taux de change de 1958 (millions de \$ USA)	• •
	par habitant aux prix et taux de change courants (\$ USA)	(1962) 430

STRUCTURE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (%) aux prix courants	agriculture, sylviculture, pêche	(1962) 24,0
	mines, industries manufacturières, construction	(1962) 32,0
	autres activités	(1962) 44,0

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE	en % du PNB aux prix courants	(1962) 20,7
	en \$ USA par habitant aux prix et taux de change courants	(1962) 89,0

DÉPENSES DE CONSOM- MATION	en % du PNB aux prix courants	(1962) 69,2
	en \$ USA par habitant aux prix et taux de change courants	(1962) 297